



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 3 du 10 janvier 2024

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 10 janvier 2024 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 10 janvier 2024
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil des Actes Administratifs **n° 3 du 10 janvier 2024**

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Cabinet

- Arrêté CAB-BRECI n°2023-19 du 4 janvier 2024 accordant la médaille d'honneur agricole – promotion du 1^{er} janvier 2024
- Arrêté CAB-BRECI n°2023-20 du 4 janvier 2024 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – promotion du 1^{er} janvier 2024

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2024-2 du 8 janvier 2024 autorisant l'agrandissement des cimetières à Botz-en-Mauges et La Chapelle St-Florent, commune de Mauges-sur-Loire
- Arrêté DRCL-dir n°2024-3 du 9 janvier 2024 portant composition de la commission de sécurité routière

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-SEEB-CVB n°2024-2 du 8 janvier 2024 dérogeant à la protection d'espèces animales - travaux d'entretien alignement platanes à Angers

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

- Arrêté DDETS-sap n°2023-117 du 5 décembre 2024 renouvelant l'agrément de l'organisme de services à la personne n°508956968 LE SABLIER SAUMUROIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Arrêté DDFIP-CFP-SIP Angers n°2024-2 du 1^{er} janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

PRÉFECTURE du MAINE-et-LOIRE ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Arrêté conjoint PREF49-DIDD-BCI / CD49-DSS-MPA n°2024-1 du 10 janvier 2024 actualisant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

II - AUTRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

- récépissé modificatif de déclaration n°SAP849189642 du 12 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne MAISON ET SERVICES
- récépissé modificatif de déclaration n°SAP921757290 du 23 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne FRANCE PRESENCE ANGERS
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP531132918 du 5 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne INFORMATIK SERVICES
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP835057852 du 6 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne SAP DES MAUGES
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP981927346 du 7 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne LA LEVEE DES SERVICES
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP977671700 du 12 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne MULTI SERVICES PROVIDENCE
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP981614290 du 13 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne CLEAN ET SERVICES
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP480320050 du 14 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne JULIEN LEGLISE
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP980560072 du 15 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne ENGLISH WITH ALICE
- récépissé de déclaration d'activité n°SAP980888366 du 26 décembre 2023 de l'organisme de services à la personne TD SERVICES

I - ARRÊTÉS

Arrêté n°BRECI 2023-019

**Accordant la médaille d'honneur agricole
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU le décret du 6 septembre 2023 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024 ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, Directrice de Cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BEAUSSIER Carine**
Responsable site multiplication, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Les Bois d'Anjou
- **Monsieur BEAUSSIER Frédéric**
Chef de site, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Les Bois d'Anjou
- **Monsieur BOUGUIER Mickaël**
Responsable de carré ou d'atelier, HORTIVAL DIFFUSION, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Mazé-Milon
- **Monsieur BOURON Freddy**
Chauffeur, ELIVIA, LES HAUTS-D'ANJOU
demeurant à Le Lion-d'Angers
- **Madame BOUTIN Laure**
Technicienne bancaire, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie

- **Monsieur BRÉDON Sébastien**
Directeur adjoint agence multimédia, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Angers
- **Madame CHEVALIER Christine**
Responsable atelier, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à BEAUFORT-EN-ANJOU
- **Monsieur COGNEC Yann**
Responsable de site, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Noyant-Villages
- **Monsieur COGNE Fabien**
Responsable de site, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-
LAYON
demeurant à Lys-Haut-Layon
- **Monsieur CORNEC Sébastien**
Cadre bancaire, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Angers
- **Madame COTTIER Anita**
Conseillère clientèle en banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL ANJOU MAIN, ANGERS
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu
- **Madame DEBONO Christelle**
Employée administrative, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZÉ
demeurant à Tiercé
- **Monsieur DELAUNEY Cyril**
Responsable logistique et expédition groupe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie
- **Monsieur FLUCKIGER Jean-Christophe**
Conseiller vendeur agri/lisa, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-
EN-LAYON
demeurant à Turquant
- **Madame FIU Nathalie**
Ouvrière hautement qualifiée, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou
- **Madame GAIGNON Emilie**
Assistante comptable, HENDRIX GENETICS RECHERCHE TECHNOLOGIE ET
SERVICES, MAUGES-SUR-LOIRE
demeurant à Val-du-Layon
- **Madame GALLARD Laëtitia**
Analyste animation développement des partenariats, CAISSE RÉGIONALE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Mauges-sur-Loire

- **Madame GAUDIN Linda**
Assistante de direction, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ANJOU MAINE, LE MANS
demeurant à Trélazé

- **Monsieur GAUTIER Nicolas**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Bécon-les-Granits

- **Madame GUERIN Daisy**
Salariée, COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CRÉDIT AGRICOLE ANJOU MAINE,
ANGERS
demeurant à Montreuil-Juigné

- **Monsieur GUERIN Gilles**
Responsable commercial rhf, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Seiches-sur-le-Loir

- **Monsieur GUÉRIN Serge**
Opérateur de couvoir, CYCLE FARMS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Val d'Erdre-Auxence

- **Monsieur GUILLOT Jérémy**
Responsable flux financiers et risques clients, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur HAYE Jean-Luc**
Chef de secteur, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Madame HAZARD Nicole**
Employée hautement qualifiée, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Madame HERMINE Émilie**
Responsable adv, AVIAGEN FRANCE, BEAUCOUZE
demeurant à Bécon-les-Granits

- **Monsieur HOUEIX Dominique**
Responsable de carré ou d'atelier, HORTIVAL DIFFUSION, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Allonnes

- **Madame JOZEREAU Natacha**
Assistante administrative, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Angers

- **Madame LAMBERT Vanessa**
Comptable, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Bellevigne-en-Layon

- **Monsieur LARDEUX Julien**
Technicien, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-SUR-LOIRE
demeurant à Longuenée-en-Anjou

- **Monsieur LEGUAY Jean-Luc**
 Chef de secteur, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
 demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Madame LEVEQUE Virginie**
 Adjointe chef de site, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
 demeurant à Mazé-Milon

- **Madame LIZEE Aurélie**
 Employée de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
 MAINE, LE MANS
 demeurant à Bouchemaine

- **Madame MAKOWSKI Nelly**
 Directrice commerciale, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
 demeurant à Saumur

- **Monsieur MARY Gérard**
 Formateur moniteur de pâtisserie, MAISON FAMILIALE RURALE, CHOLET
 demeurant à Cholet

- **Madame MASSON Stéphanie**
 Gestionnaire juridique et sécurité, HENDRIX GENETICS RECHERCHE
 TECHNOLOGIE ET SERVICES, MAUGES-SUR-LOIRE
 demeurant à Chalonnes-sur-Loire

- **Madame MERIENNE Barbara**
 Responsable ressources humaines, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZÉ
 demeurant à Angers

- **Madame MICHEL Delphine**
 Conseillère en gestion de patrimoine, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE
 MUTUEL ANJOU MAINE, LE MANS
 demeurant à Savennières

- **Madame NOYER Virginie**
 Assistante assurance qualité, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
 demeurant à Erdre-en-Anjou

- **Madame PAVIOT Marie-Hélène**
 Chef de secteur, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
 demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Monsieur PICHERIT Christian**
 Technico commercial en marche pro, TERRENA, ANGERS
 demeurant à Beaupréau-en-Mauges

- **Monsieur PIFFETEAU David**
 Responsable maintenance, ELIVIA, CHOLET
 demeurant à Somloire

- **Madame POIRIER Karine**
 Compte clé, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
 demeurant à Erdre-en-Anjou

- **Monsieur POTEAU Martial**
Analyste risques, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Angers

- **Madame PRYEN Aurélie**
Conseillère privée, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Angers

- **Monsieur PY Walter**
Opérateur flux physiques, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Avrillé

- **Monsieur RICOU Ludovic**
Responsable maintenance opérationnelle services généraux, ELIVIA, LE LION
D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur ROBE Ludovic**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur ROBIN Thierry**
Ouvrier pépiniériste hautement qualifié, HORTIVAL DIFFUSION, BEAUFORT-EN-
ANJOU
demeurant à Mouliherne

- **Monsieur SALLE Bruno**
Responsable administrateur et financier, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE,
BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Les Ponts-de-Cé

- **Monsieur SECHET Xavier**
Agent polyvalent vignoble, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE,
BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Bellevigne-en-Layon

- **Monsieur TETARD Vincent**
Ouvrier qualifié, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Madame VAIDIS Laure**
Responsable qhse groupe, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-
LAYON
demeurant à Doué-en-Anjou

- **Madame VITOUR Magalie**
Technicienne protection sociale, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZE
demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur BIGEARD Jean-Pierre**
Responsable magasin, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Brossay
- **Monsieur BOUTIN Olivier**
Technico commercial, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Gennes-Val-de-Loire
- **Madame BRIERE Nadia**
Ouvrière hautement qualifiée, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou
- **Monsieur COUILLEAULT Joël**
Magasinier, HENDRIX GENETICS RECHERCHE TECHNOLOGIE ET SERVICES,
MAUGES-SUR-LOIRE
demeurant à MONTREVAULT-SUR-ÈVRE
- **Madame DEFFOIS Magalie**
Conseillère bancaire, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Maulévrier
- **Monsieur DEMODE Maurice**
Aide technique, TERRENA INNOVATION, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Longué-Jumelles
- **Monsieur DENOY Yann**
Directeur commercial, achats vifs et développement des ventes, ELIVIA, LE
LION D'ANGERS
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu
- **Monsieur DEVAUD Didier**
Ouvrier, ELIVIA, CHOLET
demeurant à Coron
- **Monsieur DUPUIS Frédéric**
Directeur auditeur national ccmsa, CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE, BOBIGNY
demeurant à Beaucouzé
- **Monsieur EDIN Patrick**
Technicien, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-SUR-LOIRE
demeurant à Vernantes
- **Monsieur FARDEAU Marc**
Responsable des achats, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou
- **Monsieur FLORINA Christian**
Chauffeur 19 tonnes, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Vivy

- **Monsieur GAUFRETEAU Thierry**
Responsable vitivinicole, SCEA CHAMPTELOUP, DOUE-EN-ANJOU
demeurant à Terranjou
- **Monsieur GOUPIL Jean-Luc**
Opérateur de nettoyage, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu
- **Monsieur GUERIN Fabrice**
Conseiller entreprises, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZE
demeurant à Val-du-Layon
- **Monsieur GUÉRIN Serge**
Opérateur de couvoir, CYCLE FARMS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Val d'Erdre-Auxence
- **Monsieur HUAU Stéphane**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers
- **Monsieur LANDEAU -TROTTIER Sébastien**
Banquier, COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CRÉDIT AGRICOLE ANJOU
MAINE, ANGERS
demeurant à Écuillé
- **Madame LAURIOU Sophie**
Assistante formation, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Marcé
- **Madame LÉBOUCHER Isabelle**
Chargée de communication, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZE
demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou
- **Monsieur MARY Gérard**
Formateur moniteur de pâtisserie, MAISON FAMILIALE RURALE, CHOLET
demeurant à Cholet
- **Madame MAUBOUSSIN Véronique**
Assistante de direction, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Les Hauts-d'Anjou
- **Monsieur MORILLE Arnaud**
Chargé de contrôle, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Angers
- **Madame MOULIN Véronique**
Cadre bancaire, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Cholet
- **Monsieur MOUSSAY Samuel**
Employé de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, ANGERS
demeurant à Angers

- **Madame MOUTEL Katia**
Gestionnaire, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZÉ
demeurant à Marcé.
- **Madame PERDEREAU Chantal**
Ouvrière horticole, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Les Ponts-de-Cé
- **Monsieur PICHERIT Christian**
Technico commercial en marche pro, TERRENA, ANGERS
demeurant à Beaupréau-en-Mauges
- **Madame RAVENEAU Marie-Claude**
Ouvrière hautement qualifiée, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou
- **Madame RELION Isabelle**
Assistante administrative, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers
- **Madame ROUL Véronique**
Cadre bancaire, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, LE MANS
demeurant à Angers
- **Monsieur ROUSSEAU Olivier**
Assistant achats vifs, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Les Hauts-d'Anjou
- **Monsieur SAULOUP Martial**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Montreuil-sur-Maine
- **Monsieur VIERON Emmanuel**
Chef de projet, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Grez-Neuville

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur ALLAIN Loïc**
Opérateur couvoir, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-SUR-
LOIRE
demeurant à Mauges-sur-Loire
- **Monsieur AMOSSE Dominique**
Responsable territoires céréaliers, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Trémentines
- **Monsieur BEDOUET Philippe**
Responsable territoires céréaliers, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Mazé-Milon
- **Monsieur BERTIN Bruno**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Montreuil-sur-Maine

- **Madame BERTRON Martine**
Chargée des ressources humaines, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Loire-Authion

- **Monsieur BEUNARDEAU Jean-Luc**
Directeur de région, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, ANGERS
demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou

- **Monsieur BREMOND Patrice**
Responsable secteur canetons, ORVIA - COUVOIR DE LA MESAÏNGERE,
BEAUPRÉAU-EN-MAUGÉS
demeurant à Beaupréau-en-Mauges

- **Monsieur CADOREL Michel**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu

- **Madame CHAUDET Delphine**
Exploitante transport, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Thorigné-d'Anjou

- **Monsieur CHOY Pascal**
Responsable d'application, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu

- **Monsieur CORNILLEAU Pierrick**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à LES HAUTS-D'ANJOU

- **Monsieur COSSARD Xavier**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Loire-Authion

- **Madame DANIEL Catherine**
Agent de contrôle, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZÉ
demeurant à SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

- **Monsieur DAVID Rémi**
Chargé de mission, TERRENA PRO, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Ombrée d'Anjou

- **Monsieur DUPUIS Frédéric**
Directeur auditeur national ccmsa, CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE, BOBIGNY
demeurant à Beaucouzé

- **Monsieur FOUCAUDEAU Alain**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Bécon-les-Granits

- **Madame FOUQUET Chantal**
Comptable, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Terranjou

- **Monsieur FREMONDIERE Pascal**
Responsable coupe expédition, ELIVIA, CHOLET
demeurant à Trémentines

- **Monsieur FROGER Laurent**
Responsable commercial, CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLLES BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE, RENNES
demeurant à Chalonnes-sur-Loire

- **Madame GASTINEAU Fabienne**
Secrétaire, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Angers

- **Monsieur GOURDON Bruno**
Commercial, ELIVIA, LES HERBIERS
demeurant à Saint-Léger-sous-Cholet

- **Monsieur GROLLEAU Alain**
Contremaître usine, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Orée d'Anjou

- **Madame HAMON Christine**
Responsable informatique, ELIVIA, CHOLET
demeurant à Cholet

- **Monsieur HUET Christophe**
Responsable commercial distribution, TERRENA PRO, ANCENIS-SAINT-
GEREON
demeurant à Chalonnes-sur-Loire

- **Monsieur JUTEAU Philippe**
Assistant chef d'équipe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Erdre-en-Anjou

- **Madame LAHAYE Sylvie**
Chargée de missions, TERRENA INNOVATION, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Angers

- **Monsieur LAMY Didier**
Désosseur vertical, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Longuenée-en-Anjou

- **Monsieur LAMY Dominique**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur LEMEE Philippe**
Responsable d'atelier, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur LEROY Eric**
Ouvrier qualifié, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou

- **Monsieur LIGONNIERE Berthy**
Assistant sécurité, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers

- **Monsieur MARY Gérard**
Formateur moniteur de pâtisserie, MAISON FAMILIALE RURALE, CHOLET
demeurant à Cholet
- **Monsieur MIGNOT Jean-Michel**
Directeur général, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Bellevigne-en-Layon
- **Madame MIOLET Hélène**
Juriste 1er échelon, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Angers
- **Madame MOREAU Liliane**
Chef de secteur, JCT PLANTS SAS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Beaufort-en-Anjou
- **Monsieur MURAILLE Fabrice**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Le Lion-d'Angers
- **Monsieur NACOLIS Laurent**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Longuenée-en-Anjou
- **Monsieur NICOLAS Christian**
Agronome, TERRENA INNOVATION, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Angers
- **Madame NICOLAS Sylvie**
Assistante administrative, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-
SUR-LOIRE
demeurant à Chemillé-en-Anjou
- **Monsieur ONILLON Bruno**
Directeur juridique, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Les Garennes sur Loire
- **Madame ORSOR Prisca**
Employée administrative principale, TERRENA, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Longuenée-en-Anjou
- **Monsieur PICHERIT Christian**
Technico commercial en marche pro, TERRENA, ANGERS
demeurant à Beaupréau-en-Mauges
- **Monsieur PINEAU Michel**
Opérateur abattage découpe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Saint-Georges-sur-Loire
- **Madame PINON Marie-Claire**
Conseillère commerciale itinérante, CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE, RENNES
demeurant à Segré-en-Anjou Bleu

- **Madame PIRONNEAU Christine**
Employée administrative principale, TERRENA INNOVATION, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Seiches-sur-le-Loir
- **Monsieur POINTEAU Xavier**
Assistent commercial, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Saint-Léger-de-Linières
- **Monsieur ROLANDEAU Denis**
Conducteur, TERRENA, ANGERS
demeurant à Sèvremoine
- **Monsieur SEYEUX Loïc**
Chef d'équipe, ELIVIA, LE LION D'ANGERS
demeurant à Chambellay
- **Monsieur TERRIEN Stéphane**
Employé de banque salarié, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE, LE MANS
demeurant à Trélazé
- **Monsieur THUAU Philippe**
Conseiller privé, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE, LE MANS
demeurant à Longuenée-en-Anjou
- **Monsieur VERNIN Philippe**
Responsable conformité, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Angers
- **Monsieur VIGNON Jean-Francois**
Employé environnement, ORVIA - COUVOIR DE LA MESANGERE, BEAUPREAU-EN-MAUGES
demeurant à Beaupréau-en-Mauges
- **Monsieur WAGNER Jérôme**
Chargé de relations clients au marché de l'agriculture, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE, NANTES
demeurant à Cholet

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BEUNARDEAU Jean-Luc**
Directeur de région, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE, ANGERS
demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou
- **Monsieur CHEVALLIER Jean-René**
Conducteur de machine simple, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-LAYON
demeurant à Beaulieu-sur-Layon

- **Monsieur COSNARD Roger**
Technicien, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-SUR-LOIRE
demeurant à Mauges-sur-Loire
- **Monsieur DEROIT Bruno**
Responsable de groupe de magasins, TERRENA PRO, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Sèvremoine
- **Monsieur DUPUIS Frédéric**
Directeur auditeur national ccmsa, CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE, BOBIGNY
demeurant à Beaucouzé
- **Madame FOURNIER Marie-Noëlle**
Assistante commerciale, UNION AGRICOLE PAYS DE LOIRE, BELLEVIGNE-EN-
LAYON
demeurant à Brissac Loire Aubance
- **Monsieur FROGER Laurent**
Responsable commercial, CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLLES BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE, RENNES
demeurant à Chalonnes-sur-Loire
- **Madame GARREAU Elisabeth**
Assistante, TERRENA, ANGERS
demeurant à Cholet
- **Monsieur GRASSET Christophe**
Assistant contrôle des flux, TERRENA PRO, ANCENIS-SAINT-GEREON
demeurant à Rochefort-sur-Loire
- **Madame HUMEAU Marie-Noëlle**
Opératrice spécialisée de couvoir, CYCLE FARMS, BEAUFORT-EN-ANJOU
demeurant à Val d'Erdre-Auxence
- **Madame JACOPY Nathalie**
Agent coordonnateur, MSA MAINE ET LOIRE, BEAUCOUZE
demeurant à Longuenée-en-Anjou
- **Monsieur LE LAN Yves**
Responsable production laitière, EURIAL LAIT, VENAREY-LES-LAUMES
demeurant à Angers
- **Monsieur MARTIN Thierry**
Employé de banque, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU
MAINE, ANGERS
demeurant à Chalonnes-sur-Loire
- **Monsieur MARY Gérard**
Formateur moniteur de pâtisserie, MAISON FAMILIALE RURALE, CHOLET
demeurant à Cholet
- **Monsieur NICOLAS Alain**
Informaticien, CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE,
LE MANS
demeurant à Saint-Melaine-sur-Aubance

- **Madame NOURY Laurence**
Responsable de domaine d'activité assurances, CAISSE NATIONALE DE
RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA, PARIS 8
demeurant à Loire-Authion

- **Monsieur SOULIER Jean-Philippe**
Responsable logistique, YOPLAIT PRODUCTION FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT
demeurant à Tiercé

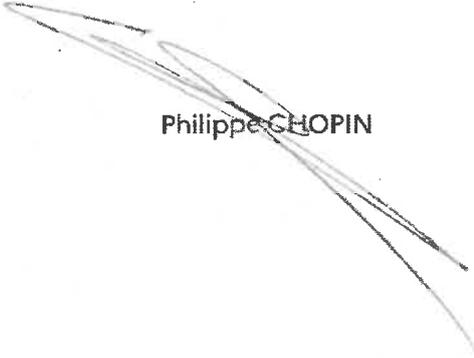
- **Monsieur TAILLANDIER Didier**
Opérateur couvoir, HENDRIX GENETICS TURKEYS FRANCE, MAUGES-SUR-
LOIRE
demeurant à Chalonnes-sur-Loire

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le

04 JAN. 2024

Le Préfet,


Philippe CHOPIN



Arrêté n°BRECI 2023-020

**Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 6 septembre 2023 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

SUR proposition de Madame Nathalie GIMONET, sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- Madame ABRAHAM Stéphanie née RENAU BABIN

Agent social principal de 2^{ème} classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
demeurant à Rives-du-Loir-en-Anjou.

- Madame AMIGOUET Corinne

Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à
Angers.

- Monsieur ANGEBAULT Pascal

Technicien principal de 1^{ère} classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Bellevigne-en-
Layon.

- Madame ANTIER Laurence née VINCENT

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, COMMUNE DE CHEMILLÉ-EN-ANJOU,
demeurant à Chemillé-en-Anjou.

- **Madame ARNOU Claudie née ROBERT**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à Cholet.
- **Madame AUDEBEAU Emmanuelle née CHABOT**
Rédacteur / référent achats / commande publique / assurances, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur AUGÉ Ludovic**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Trélazé.
- **Monsieur AUVINET Yann**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame BACHELIER Nathalie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE LES HAUTS-D'ANJOU, demeurant à Les Hauts-d'Anjou.
- **Monsieur BACIOCCHI Jérôme**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE VALLET, demeurant à Sèvremoine.
- **Madame BARICHARD Sophie**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Saint-Léger-sous-Cholet.
- **Madame BARON Anne-Claude née DION**
Aide médico-psychologique principale, CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur BARRE François**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Mazières-en-Mauges.
- **Madame BARRE Patricia**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à La Tessoualle.
- **Madame BARRET Sandrine**
Attaché principal, MAUGES COMMUNAUTÉ, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Madame BATARDIERE Sandrine née BESNARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Chemillé-en-Anjou.
- **Madame BAUDIN Nathalie**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Bellevigne-en-Layon.
- **Madame BAVIER Karine**
Chargé de mission, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur BAZILE Stéphane**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Avrillé.

- **Madame BEAUCHENE Josiane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Avrillé.
- **Madame BELLOEIL Christelle**
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Terranjou.
- **Monsieur BELNOU Sébastien**
Agent de maîtrise / agent technique bâtiments, COMMUNE DE BAUGÉ-EN-ANJOU, demeurant à Marcé.
- **Madame BELOIN Cécile**
Assistant socio-éducatif, DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES, demeurant à Cholet.
- **Monsieur BERNARD Fabrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Montreuil-Juigné.
- **Madame BERNARD Sophie née LANCHAIS**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DES PONTS-DE-CE, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame BERTON Sandrine née FAVRET**
Gardien brigadier, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Montreuil-Bellay.
- **Monsieur BESLIN Jean-Baptiste**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CC DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU, demeurant à Chambellay.
- **Madame BESNIER Monique née BOUTIN**
Adjoint technique, COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE, demeurant à Chalonnes-sur-Loire.
- **Monsieur BIACI Karim**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BIGEARD Chantal**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Sèvremoine.
- **Monsieur BIGOT Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame BILLET-SECHET Aurélie née BILLET**
Assistant de conservation principal de 2ème classe, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Longuenée-en-Anjou.
- **Madame BLANCHARD Nadège née ROUSSELOT**
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Chalonnes-sur-Loire.
- **Monsieur BLANCHET Mickaël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Chemillé-en-Anjou.

- **Madame BLIN Ghislaine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Monsieur BODET Gilles**
Attaché principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur BOIGNE Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur BOISSEAU Florent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Longuenée-en-Anjou.
- **Madame BOISTAULT Anne née TOUBLANC**
Attaché principal, COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-EVRE, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Monsieur BONNAUD Pascal**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Cantenay-Épinard.
- **Monsieur BON Yohan**
Attaché territorial, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BORDEAU Virginie née REVERDY**
Rédacteur principal de 2ème classe responsable des finances et des ressources humaines, COMMUNE DE OMBREE D'ANJOU, demeurant à Ombrée d'Anjou.
- **Madame BORDIER Odette née PROUTEAU**
Agent social, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BOSSEAU Marie-Annick née PITON**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Monsieur BOUCHET Nicolas**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à La Séguinière.
- **Madame BOUDES Frédérique née COUSTOU**
Ergothérapeute diététicien hors classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur BOUDET Sébastien**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.
- **Monsieur BOUGRINE Adile**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à ANGERS.
- **Monsieur BOULEAU Ludovic**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Avrillé.
- **Madame BOULISSIERE Catherine née EVRARD**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Madame BOULON Katia**
Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Longuenée-en-Anjou.
- **Monsieur BOURGEOIS Benoît**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Sceaux-d'Anjou.
- **Monsieur BOURGEOIS Bruno**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Monsieur BOUROCHER Jérémie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Les Garennes sur Loire.
- **Madame BOURRET Delphine née JARDIN**
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Madame BOUSSY Virginie née PARRE**
Assistante de direction, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR HABITAT, demeurant à Le Coudray-Macouard.
- **Madame BOUTIN-BARREAU Françoise née BARREAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à La Séguinière.
- **Monsieur BOUVIER Thierry**
Agent de maîtrise principal / responsable service bâtiment, COMMUNE DE MURS-ERIGNE, demeurant à Loire-Authion.
- **Madame BRAULT Geraldine née FRICARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur BREHERET Simon**
Assistant conservation patrimoine, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BREAULT Claudine née GABILLARD**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, demeurant à Morannes sur Sarthe-Daumeray.
- **Madame BRETON Emmanuelle née LE CLAINCHE**
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Madame BRIN Sylvie née DROUET**
Infirmière soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET, demeurant à Sèvremoine.
- **Madame BROUHARD Angéline**
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à Coron.
- **Monsieur BRUNEAU Fabrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Saint-Martin-du-Fouilloux.

- **Monsieur BRUT Serge**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CC BAUGEOIS VALLEE, demeurant à La Ménitré.
- **Monsieur BUSH Grégory**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Angers.
- **Madame CADAU Sandrine née BOIGNE**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CC BAUGEOIS VALLEE, demeurant à Étriché.
- **Madame CAILLE Nelly**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Madame CARREAU Laurence née BERNARD**
Rédacteur, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Longué-Jumelles.
- **Madame CASSIN BRIDONNEAU Marie née BRIDONNEAU**
Éducateur de jeunes enfant, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Les Bois d'Anjou.
- **Monsieur CESBRON Anthony**
Technicien territorial principal de 1ère classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Madame CHAISE Corine**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à La Romagne.
- **Madame CHAIS Sabrina**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame CHALET Sandra**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à La Tessoualle.
- **Madame CHALIGNY Carole née BODEREAU**
Rédacteur, COMMUNE DE FONTEVRAUD L ABBAYE, demeurant à Brain-sur-Allonnes.
- **Monsieur CHALUMEAU Didier**
Technicien, COMMUNE DES PONTS-DE-CE, demeurant à Val-du-Layon.
- **Madame CHALUMEAU Marie-France née DESBOIS**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Distré.
- **Madame CHANDOSNE Anne-Sophie née BRULE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Longué-Jumelles.
- **Madame CHAPPAT Julie**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- **Madame CHARDON Isabelle**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Verrières-en-Anjou.
- **Madame CHARLES Agnès née DELANOE**
Psychologue hors classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame CHARLIER Delphine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Écouflant.
- **Madame CHAUVIGNÉ Sylvie née MÉNARD**
Atsem principal de 1ère classe, SIVU GROUPE SCOLAIRE MILON-ST GEORGES, demeurant à Les Bois d'Anjou.
- **Madame CHEMINEAU Nathalie née BARON**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Vezins.
- **Monsieur CHERBUY Jean-Yves**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur CHEVALIER Guillaume**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Feneu.
- **Madame CHEVALLIER Valerie, Anne, Sophie née COLLET**
Aide médico-psychologique, ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE L'ANJOU, demeurant à Ombrée d'Anjou.
- **Madame CHEVREUX Solène née GIRARD**
Cadre de santé, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Feneu.
- **Monsieur CHIBANI Jonathan**
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Angers.
- **Madame CHUPIN Sylvie née GOURICHON**
Agent social territorial, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Cholet.
- **Madame COCHARD Marie-Pascale née MEIGNAN**
Adjoint administratif, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame COIRIER Angélique**
Attaché territorial, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Briollay.
- **Monsieur COLLETTE Frédéric**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame COLLINET Claudine**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE, demeurant à Gennes-Val-de-Loire.

- **Monsieur COMPARD Ludwig**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame CORDIER Claudie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame COTILLARD Pascale**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Madame COUE Nelly**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur COUINEAU Samuel**
Agent de maîtrise principal, CC BAUGEOIS VALLEE, demeurant à Baugé-en-Anjou.
- **Madame COULEON Marie-Christine née COHIN**
Agent de maîtrise, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Monsieur COUVREUR Jean-Christophe**
Attaché principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur CROUILBOIS Patrick**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Segré-en-Anjou Bleu.
- **Monsieur DEBOIS Goulvenn**
Attaché principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame DEGOUL Céline née POHARDY**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie.
- **Madame DELAMARRE Gwenaële née MÉRÉL**
Puéricultrice hors classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Cholet.
- **Monsieur DELAUNAY Sébastien**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Brain-sur-Allonnes.
- **Madame DELLONG Sylvie née MARIET**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE, demeurant à Saint-Philbert-du-Peuple.
- **Madame DENECHERE Béatrice née BERTRAND**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Toutlemonde.
- **Madame DERENNES Catherine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame DEROUINEAU Séverine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY, demeurant à Montreuil-Bellay.

- **Monsieur DESVEAUX Frédéric**
Adjoint technique principal de 2ème classe / jardinier, COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES, demeurant à Longué-Jumelles.
- **Monsieur DEVERRIERE Arnaud**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Distré.
- **Madame DIBOINE Magali née MALNOU**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Allonnes.
- **Monsieur DI-ORIO Joël**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Madame DIOT Murielle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE LES HAUTS-D'ANJOU, demeurant à Tiercé.
- **Madame DIXNEUF Marjorie née DELAHAIE**
Attaché principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à La Séguinière.
- **Monsieur DOGAN Abdul-Kadir**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame DOUET Laurence née SOURISSE**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame DUCHENE Frédérique**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Monsieur DUPUIS Emmanuel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Terranjou.
- **Madame DURAND-MERRIAU Marina née DURAND**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE VALLET, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur DURAND Thierry**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Toutlemonde.
- **Monsieur DUVAL Loïc**
Brigadier-chef principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Rives-du-Loir-en-Anjou.
- **Madame DUVEAU Edith**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur ELLAPIN Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Madame ENZA Virginie née GARNIER**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Trélazé.

- **Madame EYDER Christelle**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Longuenée-en-Anjou.
- **Monsieur FERCHAU Ludovic**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX, demeurant à Bellevigne-les-Châteaux.
- **Madame FORVEILLE Sandrine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur FOUCHER Miguel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Chemillé-en-Anjou.
- **Madame FOUQUEREAU Céline**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Madame FOURREAU Nathalie née BEUROIS**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Vivy.
- **Monsieur FRAPPREAU Willy**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Lys-Haut-Layon.
- **Madame FRESNAIS Céline née DELARUE**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Artannes-sur-Thouet.
- **Monsieur FRIBAULT Olivier**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Angers.
- **Monsieur FROGET Marc**
Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Bouchemaine.
- **Madame FROUIN Rachel née BODET**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Saint-Christophe-du-Bois.
- **Madame FRUCHAUD Aline née MACE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHEMILLÉ-EN-ANJOU, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Madame FURPHY Catherine née DUBIN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame GAGNEUX Karine**
Attaché principal, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à Cholet.
- **Monsieur GARDINOT Olivier**
Attaché, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à Beaulieu-sur-Layon.

- **Madame GASLARD Stéphanie née LEMONNIER**
Aide soignante de classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Madame GASTINEAU Elisabeth**
Animateur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur GASTINEAU Wilfried**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Feneu.
- **Madame GATE Marina née DUPUIS**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.
- **Monsieur GAUTHIER Stéphane**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CHEMILLÉ-EN-ANJOU, demeurant à Chemillé-en-Anjou.
- **Madame GENET Christelle**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Ombrée d'Anjou.
- **Madame GENTILS Caroline née REGENT**
Rédacteur principal de 1ère classe, assistante de direction, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Cantenay-Épinard.
- **Monsieur GESLIN Thierry**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Le Lion-d'Angers.
- **Madame GIBOUIN Marie-Paule née BROCHARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Madame GILLARDIN Véronique**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe (ehpad), CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Trélazé.
- **Madame GIRAUDEAU Anne**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame GOANVIC Josiane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Angers.
- **Madame GODARD Laurence née ASSERAY**
Animateur principal de 2ème classe titulaire, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Saint-Christophe-du-Bois.
- **Madame GOUGET Sandrine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Angers.
- **Monsieur GRANGER David**
Opérateur des aps, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Bellevigne-les-Châteaux.

- **Madame GRAVOUEILLE Colette née MARTIN**
Attaché principal, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
demeurant à Angers.
- **Monsieur GROSBOIS Frédéric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à
Verrières-en-Anjou.
- **Madame GUEGUEN Nathalie née JOUTEAU**
Atsem principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur GUEMARD Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE
MÉTROPOLE, demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie.
- **Madame GUERIN Delphine née ROUSSEAU**
Aide soignante de classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Monsieur GUERY Dominique**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Toutlemonde.
- **Monsieur GUILLEZ Mathieu**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur GUINHUT Franck**
Technicien, MAUGES COMMUNAUTÉ, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Madame HALGAND-GADBIN Nathalie née HALGAND**
Assistant de conservation principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à
Brissac Loire Aubance.
- **Madame HAMELIN Martine née RAIMBAULT**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à
Longuenée-en-Anjou.
- **Monsieur HAZAZ Nouredine**
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION,
demeurant à Cholet.
- **Madame HELBERT Madlyne née CORBIN**
Attaché territorial, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à
Angers.
- **Monsieur HERAULT Jean-Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à
Vernantes.
- **Madame HIRLAM Laurence née POYER**
Atsem principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame HMIDA Ketty née PELE**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CORNILLE-LES-CAVES,
demeurant à LUE-EN-BAUGEOIS.

- Madame HOGDAY Corinne née GAILLARD

Infirmière de soins généraux hors classe, COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-EVRE, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

- Monsieur HUBERT Emmanuel

Ingénieur principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- Monsieur HUPONT Benoît

Technicien, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Allonnes.

- Madame HUTEAU Sara née BRANCHEREAU

Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

- Madame JOUSSELAIN GAUCHER Cécile née JOUSSELAIN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Doué-en-Anjou.

- Monsieur JUBERT Stéphane

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.

- Madame JUNIUS Sandrine née BLOT

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Vivy.

- Madame KIS Sophie née LARIVIERE

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- Madame KOUZA FONTAINE Rachida née KOUZA

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- Madame LACOURIERE Nadège née DELETRE

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Longuenée-en-Anjou.

- Monsieur LAIDIN Ludovic

Animateur principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Montreuil-Juigné.

- Monsieur LALET Nicholas

Technicien, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Loire-Authion.

- Madame LASTRE Carole

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Avrillé.

- Monsieur LAURENT Erik

Agent de maîtrise, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Briollay.

- Madame LAURES Sylvia née HALBERT

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Mûrs-Erigné.

- **Madame LEBACQ Chantal née CORDONNIER**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
demeurant à Longué-Jumelles.
- **Monsieur LEBERT Yannick**
Agent de maîtrise, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Beaulieu-sur-Layon.
- **Monsieur LE BIHAN Régis**
Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à
Loire-Authion.
- **Monsieur LEMOUCHER Pierrick**
Agent de maîtrise, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Loire-Authion.
- **Monsieur LEBRUN Claude**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
SABOLIEN, demeurant à Morannes sur Sarthe-Daumeray.
- **Monsieur LEGENDRE Bruno**
Ingénieur principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame LEMAN-MERLET Claudie née MERLET**
Rédacteur, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur LEROY-COQUEREAU Frédéric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE
MÉTROPOLE, demeurant à Trélazé.
- **Madame LEVACHER Veronique, Marie, Christine née NERAUD**
Aide-soignante, ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE L'ANJOU, demeurant à
Candé.
- **Monsieur LISCOET Sédric**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE,
demeurant à Verrières-en-Anjou.
- **Monsieur LLOBREGAT Jimmy**
Agent de maîtrise principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Mûrs-
Erigné.
- **Madame LOIZEAU Carole née TAUGOURDEAU**
Adjoint technique principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR
HABITAT, demeurant à Saumur.
- **Monsieur MABON Hervé**
Adjoint technique, COMMUNE DE CORZE, demeurant à Corzé.
- **Madame MACE Véronique**
Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, demeurant à Segré-
en-Anjou Bleu.
- **Madame MACIEL Maria Da Conceicao née DE MIRANDA AFONSO**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à
Saumur.
- **Madame MACOUIN Corinne née DELON**
Agent social principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Monsieur MAILLOT Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Soulaire-et-Bourg.
- **Monsieur MALEINGE Nicolas**
Adjoint technique principal de 2ème classe / agent du service bâtiment, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame MANCEAU Jocelyne**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Angers.
- **Monsieur MARESCAUX Sylvain**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur MARJOLET Corentin**
Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Doué-en-Anjou.
- **Madame MARTIN Valerie**
Assistant socio-éducatif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Sèvremoine.
- **Monsieur MARTY Laurent**
Attaché principal / directeur général des services, COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES, demeurant à Bellevigne-les-Châteaux.
- **Madame MATHIEU Murielle née LE PENSEC**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE LOIRE-AUTHION, demeurant à Montreuil-Juigné.
- **Monsieur MATIGNON Thierry**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur MAUGIN Fabrice**
Attaché principal, CC CHINON, VIENNE ET LOIRE, demeurant à Distré.
- **Monsieur MEAR Olivier**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame MICHAUD Karine née CHETCUTI**
Adjoint administratif principal de 1ère classe/agent de proximité, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame MICHEL Françoise née RAIMBAULT**
Rédacteur principal de 1ère classe, CC DU PAYS DE MORTAGNE, demeurant à Cholet.
- **Madame MOREAU Stéphanie née BOSSIERE**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Le May-sur-Èvre.

- **Madame MORTIER Aurélia née FORCARI**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE VERTOU, demeurant à
Beaupréau-en-Mauges.

- **Madame MORVAN CHAUVIERE Bérangère née CHAUVIERE**
Animateur territorial principal de 2ème classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à
Brain-sur-Allonnes.

- **Madame MORVAN Kareen née HOFMAN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant
à Cholet.

- **Madame MOTTAS Geneviève née MACE**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE,
demeurant à Val-du-Layon.

- **Monsieur NOURRY Yohann**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à
Cholet.

- **Monsieur NOUVET Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe / agent polyvalent patrimoine bâti, COMMUNE
D'AVRILLÉ, demeurant à Longuenée-en-Anjou.

- **Monsieur OGER Thierry**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ,
demeurant à Bécon-les-Granits.

- **Madame OLBERT MORIN Guylaine née MORIN**
Agent territorial des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR,
demeurant à Villebernier.

- **Madame ORAIN Michèle née WITTMANN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Écouflant.

- **Madame PAPILLON Lydia née BLOUINEAU**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les
Garennes sur Loire.

- **Madame PAPIN Linda née MONORY**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Mozé-
sur-Louet.

- **Madame PAPIN Lydie née TRICHET**
Infirmier en soins généraux hors classe, CIAS TERRES DE MONTAIGU-CIAS MONTAIGU
ROCHESERVIÈRE, demeurant à Sèvremoine.

- **Madame PAQUEREAU Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à
Beaufort-en-Anjou.

- **Madame PASQUIER Corinne née SECHER**
Rédacteur, MAUGES COMMUNAUTÉ, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

- **Madame PASQUIER Pascale née DAVIAU**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHEMILLÉ-EN-ANJOU, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Madame PASQUIER Patricia**
Auxiliaire puériculture classe supérieure, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur PAVION Philippe**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.
- **Madame PENLOU Valérie née PETITEAU**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Briollay.
- **Monsieur PERCHERON Guillaume**
Rédacteur principal de 2ème classe / directeur financier, COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES, demeurant à Varrains.
- **Madame PERRAUD Muriel née VINCONNEAU**
Agent spécialisée principal de 1ère classe des écoles, COMMUNE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE, demeurant à Gennes-Val-de-Loire.
- **Monsieur PERRAULT Gilles**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Verrières-en-Anjou.
- **Monsieur PERRIGOIS Jean-Marie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Blou.
- **Monsieur PERSONNE Nicolas**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur PETITEAU Olivier**
Assistant de conservation principal de 2ème classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame PETTORELLI Claire**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Bouchemaine.
- **Madame PIARD Virginie**
Atsem principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur PICARD Benoît**
Attaché principal / directeur général des services, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Monsieur PICHON Nicolas**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE, demeurant à Durtal.
- **Madame PIEAU Laurence née COME**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à La Possonnière.

- **Madame PINEAU Céline née CESBRON**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Trémentines.
- **Madame PINON Sylvie née GERGAUD**
Infirmière de classe supérieure, ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE L'ANJOU, demeurant à Loiré.
- **Madame PINTO Céline**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Monsieur PITON Johann**
Techniciens hospitalier, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Candé.
- **Madame PLARD Emilie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie.
- **Madame POTIRON Laurence née LEROUEILLE**
ASH qualifié, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.
- **Monsieur POUPARD Sébastien**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame POYET Séverine**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame PRESSELIN Stéphanie née GIRARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Brissac Loire Aubance.
- **Madame PREZELIN Karine née GILETTE**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ANGERS, demeurant à Soulaire-et-Bourg.
- **Madame PROUTEAU Nadine née PINEAU**
Assistant socio-éducatif, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS, demeurant à Cholet.
- **Madame QUERU Severine née NOYER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN, demeurant à Morannes sur Sarthe-Daumeray.
- **Madame RAHARD Michaëlla**
Animateur principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Noyant-Villages.
- **Madame RAOULT Hélène née PETITEAU**
Agent specialise principal de 1ère classe écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Trélazé.
- **Madame RAYALEH Aicha née RAYALEH DABAR**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE MURS-ERIGNE, demeurant à Mûrs-Erigné.

- **Madame REAU-LESEIN Virginie née LESEIN**
Animateur territorial, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame REBOUL Agnès née PERRAULT**
Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Angers.
- **Monsieur RENARD Patrick**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à MAUGES-SUR-LOIRE.
- **Monsieur RENAULT Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Saint-Martin-du-Fouilloux.
- **Monsieur RENOU Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY, demeurant à Bellevigne-les-Châteaux.
- **Madame RETHORE Laurence née MARY**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame RIBAUT Dorine née BOURRET**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Madame RIBEIRO FERNANDES Maria**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Souzay-Champigny.
- **Madame RIPOCHE Carole née MURZEAU**
Assistant de conservation, DÉPARTEMENT DE VENDEE, demeurant à Sèvremoine.
- **Monsieur ROBERT Jean-Michel**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Avrillé.
- **Monsieur ROBINEAU Antoine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Trélazé.
- **Monsieur ROBIN Guillaume**
Rédacteur principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame ROINÉ Sabrina**
Rédacteur / secrétaire services techniques, COMMUNE DE BAUGÉ-EN-ANJOU, demeurant à Corzé.
- **Monsieur RONCIER Paul**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Marcé.
- **Monsieur ROPPERT Rudy**
Adjoint technique principal de 1ère classe - agent polyvalent secteur propreté publique, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Angers.

- **Madame RORTEAU Adeline**
Éducatrice APS principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Écouflant.
- **Madame RORTEAU Marie**
Rédacteur, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Madame ROUCHOU Mireille**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ARGENTONNAY, demeurant à Montilliers.
- **Monsieur ROUILLE Stéphane**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Monsieur ROUSSEAU Fabrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe fossoyeur, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Ingrandes-Le Fresne sur Loire.
- **Monsieur ROUSSEAU Nicolas**
Attaché principal, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Beaucouzé.
- **Madame ROUSSEAU Sarah**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNE DES PONTS-DE-CE, demeurant à Angers.
- **Monsieur ROUX Yohann**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Loire-Authion.
- **Monsieur SANTAELLA Etienne**
Ingénieur principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame SAUNIER Estelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Sèvremoine.
- **Madame SENICOURT-REGNIER Cécile née SENICOURT**
Attaché principal, COMMUNE DE COULAINES, demeurant à Durtal.
- **Madame SORIN Alexandra née MOUCHE**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Candé.
- **Madame SOUFFLET-VIRLOUVET Sabrina née SOUFFLET**
Attaché principal, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Angers.
- **Madame TALIBARD Evelyne née PHILIPPEAU**
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, CC DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU, demeurant à Bécon-les-Granits.
- **Madame TERRIEN Mauricette née HUCHON**
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-EVRE, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame TESSIER Christine née COUSSEAU**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE TREMENTINES, demeurant à Trémentines.

- **Monsieur TEULE Laurent**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Sèvremoine.
- **Monsieur THARREAU Loïc**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Madame THEOBALD Déborah née FREY**
Attaché / directrice adjointe du Centre Communal d'Action Sociale et chargée du développement social, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Doué-en-Anjou.
- **Madame TINAT Marie-Thérèse**
Adjoint administratif principal de 1ère classe; CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Angers.
- **Madame TINIE Sandrine née MANCEAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Rives-du-Loir-en-Anjou.
- **Monsieur TOUCHET Jean-Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame TRILLOT Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Angers.
- **Madame TRONCHET Céline née BIDET**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Monsieur VEAU Stéphane**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur VERGARA José**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Madame VINCENT Anne**
Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Saint-Clément-de-la-Place.
- **Madame VINCENT Mariette née SUPIOT**
Adjoint administratif principal de 1ère classe / agente comptable, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Madame VOUÉ Séverine née CHAUVAT**
Technicien principal de 1ère classe; COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale **VERMEIL** est décernée à :

- **Monsieur ALLARD Luc**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Juvardeil.
- **Madame ANNEAU Christelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame ARNAUD Chantal née GUILLAU**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Avrillé.
- **Madame AUBRY Cécile**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Le Plessis-Grammoire.
- **Madame AUDOIN Martine née TERRIER**
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Monsieur BANCHEREAU Bruno**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY, demeurant à Montreuil-Bellay.
- **Monsieur BARRAULT Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BAUDRY Véronique née ANDEROUIN**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Bellevigne-les-Châteaux.
- **Monsieur BELLOCHE Marc**
Ingénieur principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Montreuil-Juigné.
- **Monsieur BENIER Florent**
Artiste musicien, SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LOIRE, demeurant à Angers.
- **Madame BENOIT Patricia née BODIN**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SOULAINES-SUR-AUBANCE, demeurant à Soulaines-sur-Aubance.
- **Madame BESSON-AMIOT Nathalie née BESSON**
Attaché de conservation du patrimoine, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BIDON DUFORT Catherine née BIDON**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAINE-ET-LOIRE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, demeurant à Les Garennes sur Loire.
- **Madame BLUIN Andréa née METIVIER**
Rédacteur principal de 1ère classe/ gestionnaire finances, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Doué-en-Anjou.
- **Madame BOCOgnano Katia née DELOUCHE**
Atsem, COMMUNE DE CHALONNES-SUR-LOIRE, demeurant à Chalennes-sur-Loire.

- **Monsieur BOISARD Frédéric**
Technicien principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Maulévrier.
- **Madame BOUHIRON Beatrice née JUTEAU**
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les Garennnes sur Loire.
- **Monsieur BOURRIGAUULT Hervé**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Loire-Authion.
- **Monsieur BOUSSEAU Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Madame BREVET Christine née DEFOIS**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAUGES COMMUNAUTÉ, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur BRIZARD Nicolas**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Monsieur BRUT Patrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Blaison-Saint-Sulpice.
- **Madame CADY Florence née GAUFFRE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Léger-de-Linières.
- **Madame CARRELET DE LOISY Françoise née ESTIENNE**
Conservateur en chef du patrimoine, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Seiches-sur-le-Loir.
- **Madame CASSIUS Elisabeth**
Assistant de conservation principal de 1ère classe en bibliothèques, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Verrières-en-Anjou.
- **Madame CESBRON Catherine née BODIN**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Vezins.
- **Monsieur CHALUMEAU Carlos**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Distré.
- **Madame CHARTRAIN Annie née QUINTIN**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Monsieur CHASSET Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Sarrigné.
- **Madame CHAUVIRE Virginie née DE LEONARDIS**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- **Madame CHIRON Mireille**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Montreuil-Bellay.
- **Monsieur CHOISNET Jacques**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DES PONTS-DE-CE, demeurant à Mûrs-Erigné.
- **Madame CORMERAIS Catherine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Angers.
- **Madame CORMIER Christine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Madame CORNU Annie**
Infirmière soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET, demeurant à Cholet.
- **Madame COUFFIN-MORILLON Christine née MORILLON**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Monsieur COURT Olivier**
Artiste musicien, SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LOIRE, demeurant à Avrillé.
- **Madame CRETIN Brigitte**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE LOIRE-AUTHION, demeurant à Loire-Authion.
- **Monsieur DEPOORTER Bruno**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Yzernay.
- **Madame DERAMBURES Véronique née GARNIER**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Sèvremoine.
- **Madame DOS SANTOS Sandrine née GAJAN**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Saint-Christophe-du-Bois.
- **Monsieur DUPONT Florent**
Adjoint technique principal de 1ère classe / agent du service bâtiment, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur FERRO Bruno**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Monsieur FIGUREAU Denis**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame FONTENEAU Brigitte née ALBERT**
Rédacteur principal de 2ème classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à La Tessoualle.

- **Madame FOUQUET Agnès née BREAL**
Rédacteur principal de 2ème classe, CC DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU, demeurant à Montreuil-sur-Maine.
- **Madame FROGET Sandra**
Attaché territorial, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame GASCHET Christine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à La Tessoualle.
- **Madame GAUGAIN Séverine née RUIZ**
Aide-soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Corzé.
- **Monsieur GELIS Michaël**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame GIRARD Christine née HERMENIER**
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur GOHARD Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Morannes sur Sarthe-Daumeray.
- **Monsieur GOUBEAULT Sébastien**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Loire-Authion.
- **Madame GOUDEAU-CAILLAU Annie née GOUDEAU**
Attaché hors classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Angers.
- **Madame GOURE Sophie**
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Montreuil-Juigné.
- **Monsieur GRANJON DE LEPINEY Hervé**
Artiste musicien, SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LOIRE, demeurant à Angers.
- **Monsieur GUEZOU Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame HARSIGNY Annie née JULIEN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Madame HIRON Marie-Claude née BEDIEE**
Professeur enseignement artistique hors classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Gennes-Val-de-Loire.
- **Madame JACQUES Anita née PELTIER**
Agent social principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Distré.

- **Monsieur JALLIER Richard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- **Madame JOLY Isabelle née OLIVIER**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à VAUDELNAY.

- **Madame KHELIFA-SAIAH Saâda**
Agent administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.

- **Madame LARDEUX Sabrina née DESPRES**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Montilliers.

- **Monsieur LAROCHE Jean-Jacques**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Denezé-sous-Doué.

- **Monsieur LAUBIER David**
Attaché principal / directeur adjoint du centre de gestion de Maine et Loire, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Beaucouzé.

- **Madame LE BORGNE Catherine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Avrillé.

- **Madame LEBOT Marie-Pascale née BOUCAULT**
Bibliothécaire, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Écouflant.

- **Madame LE CORRE Véronique née LEROUX**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Saumur.

- **Monsieur LEGRAND Nicolas**
Ingénieur principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Madame LIEVRE Valérie née FONTENEAU**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- **Madame LINET Karine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

- **Monsieur LIVET Philippe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.

- **Madame LONJON Ségolène née BRUN**
Artiste musicien, SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LOIRE, demeurant à Angers.

- **Monsieur MACAULT Jean-Michel**
Attaché hors classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Les Garennes sur Loire.

- **Monsieur MAHE Jean-Luc**
Assistant conservation principal de 1ère classe, COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU,
demeurant à La Possonnière.
- **Monsieur MARCHAL Philippe**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE,
demeurant à Saumur.
- **Madame MARTEAU Christine née YVARD**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Denée.
- **Madame MARTIN Sylvie née DUPRE**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
demeurant à Les Ponts-de-Cé.
- **Monsieur MENNESSIER Patrick**
Technicien de laboratoire, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à
Angers.
- **Monsieur MICOU Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à
Doué-en-Anjou.
- **Madame MOREAU Béatrice**
Rédacteur principal de 1ère classe / adjointe direction CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Chémillé-en-Anjou.
- **Madame NICOLA Evelyne née PARFAIT**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
demeurant à Saumur.
- **Madame OGER Sylvie née BOURNEUF**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAINE-ET-LOIRE HABITAT OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT, demeurant à Grez-Neuville.
- **Monsieur OLLIVIER Emmanuel**
Attaché principal, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à
Avrillé.
- **Madame OUVRARD Nathalie née PELTIER**
Aide-soignant classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à
Bécon-les-Granits.
- **Madame PERRAIS Françoise née DELANGLE**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Rives-du-Loir-en-
Anjou.
- **Madame PERRAY Sandra**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Rives-du-Loir-en-
Anjou.
- **Madame PICAUT Florence née GUERIN**
Aide médico-psychologique principal , ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE
L'ANJOU, demeurant à Ombrée d'Anjou.
- **Madame PINEAU Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Beaucozé.

- **Madame PIVERT Valérie**
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Erdre-en-Anjou.
- **Madame PIVIN Patricia**
Manipulateur électroradio de classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.
- **Monsieur PLAT Philippe**
Directeur général, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR HABITAT, demeurant à Gennes-Val-de-Loire.
- **Madame POILANE Elisabeth née WELKER**
Adjoint administratif de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Madame PRIOU Delphine**
Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Madame PRUNIER Nadine née DEBON**
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Angers.
- **Madame PY FOUCHER Cécile née FOUCHER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe - agent d'accueil et suivi des dossiers de la pm, COMMUNE D'AVRILLÉ, demeurant à Avrillé.
- **Madame RETAILLEAU Lydia née PELLETIER**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Madame RETIF Isabelle née LEVEQUE**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE D'ALLONNES, demeurant à Allonnes.
- **Monsieur RETIF Jean-Philippe**
Maire, COMMUNE DE BLOU, demeurant à Blou.
- **Madame RICHER Sandrine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur ROBINEAU Gérald**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Seiches-sur-le-Loir.
- **Madame ROUSSERIE Mathilde née BELLOT**
Ingénieur principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Loire-Authion.
- **Madame RYSTAU Christelle née CHAUVELIER**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Beaufort-en-Anjou.
- **Monsieur SEGARRA Pascal**
Agent de maîtrise / jardinier, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Doué-en-Anjou.

- **Monsieur SORIN Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Écouflant.
- **Madame TEXIER Valerie**
Attaché principal, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Saumur.
- **Madame THIERRY Véronique née THOMAS**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Saumur.
- **Monsieur THOBIE Patrice**
Ingénieur principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Sèvremoine.
- **Madame TRIT Florence née LE GLEUT**
Attaché territorial / directrice ressources humaines, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Doué-en-Anjou.
- **Monsieur TUDORET Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Monsieur VALLEE Louis-Marie**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, demeurant à Les Hauts-d'Anjou.
- **Monsieur VETAULT Denis**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Rochefort-sur-Loire.
- **Monsieur VITRE Laurent**
Adjoint technique principal de 1ère classe / plombier chauffagiste, COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU, demeurant à Doué-en-Anjou.
- **Madame VOLEAU Sylvie**
Aide soignante classe supérieure, CHU NANTES, demeurant à Orée d'Anjou.
- **Madame YVINEC Sylvie née GREFFIER**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

Article 3 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

- **Monsieur AUDOIN Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Mozé-sur-Louet.
- **Monsieur BAHUAU Benoît**
Employé ESAT - travailleur handicapé, ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE L'ANJOU, demeurant à Baugé-en-Anjou.
- **Madame BELLANGER Katia née DENIS**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Ingrandes-Le Fresne sur Loire.
- **Monsieur BESNARD Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame BESSONNEAU Hélène**
Conseillère en économie sociale et familiale, ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL DE L'ANJOU, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Madame BLANCHARD Bruno**
Attaché, COMMUNE DE SAUMUR, demeurant à Varennes-sur-Loire.
- **Monsieur BOURIGAULT Pascal**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE, demeurant à Feneu.
- **Madame BOURIGAULT Sophie née LEVEQUE**
Attaché territorial, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à Mauges-sur-Loire.
- **Monsieur BOUYER Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame CADEAU Monique née GOURDON**
Adjoint administratif principal de 1ère classe / agente de proximité, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Monsieur CLICQ Bruno**
Professeur d'enseignement artistique hors classe / responsable école de musique, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Montrevault-sur-Èvre.
- **Monsieur COCHELIN Xavier**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Champocé-sur-Loire.
- **Monsieur COTTENCEAU Jean**
Agent de maîtrise principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Maulévrier.
- **Madame DESOINDRE Valérie née TURLAIS**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE LOUDUN, demeurant à Le Puy-Notre-Dame.
- **Monsieur DURANT Philippe**
Ingénieur territorial hors classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie.

- **Monsieur FERTIER Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Verrières-en-Anjou.
- **Monsieur FOURREAU Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Brissac Loire Aubance.
- **Monsieur GARREAU Joël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Brissac Loire Aubance.
- **Monsieur GERBANDIER Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Madame GILARDEAU Christine née RANGE**
Attaché principal, CA CHOLET AGGLOMÉRATION, demeurant à Cholet.
- **Madame HARDOUIN Marie-Christine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Angers.
- **Madame HERVE Régine**
Ingénieur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à Saint-Lambert-la-Potherie.
- **Monsieur HERY Stéphane**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Morannes sur Sarthe-Daumeray.
- **Madame HEURLIERE Sylvie**
Rédacteur, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Distré.
- **Madame JUTEAU Nathalie**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.
- **Madame KERVAREC Patricia née FLEURISSON**
Ingénieur en chef hors classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Avrillé.
- **Madame LE BORGNE Sylvie née BRUNET**
Agent social principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.
- **Monsieur LE DEVEDEC Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Monsieur LE DU Jean-Yves**
Technicien, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Briollay.
- **Madame LENOGUE Isabelle née DELEPINE**
Atsem principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **Monsieur LEROY Loïc**
Adjoint technique, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Madame LIGER Christine née CHAUVAT**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

- **Madame LOIZEAU Catherine née AUDOUIN**
Agent spécialisé principal de 1ère classe écoles maternelles, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Madame MARTIN Elisabeth**
Rédacteur / référente secrétariat général, COMMUNE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, demeurant à Beaupréau-en-Mauges.

- **Madame MARY Claudine née FOURREAU**
Attaché territorial principal, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à Saint-Clément-des-Levées.

- **Monsieur MASSARINI Joël**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAINE-ET-LOIRE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, demeurant à Loire-Authion.

- **Monsieur METIVIER Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, demeurant à Angers.

- **Monsieur MILLET Christophe**
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Angers.

- **Monsieur MOLIA Thierry**
Ingénieur, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Écouflant.

- **Monsieur MOTTAS Dominique**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Val-du-Layon.

- **Madame PAIUSCO Valérie**
Attaché, COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE, demeurant à Sèvremoine.

- **Madame PASCUAL Florence née FOURE**
Infirmière cadre de santé catégorie sédentaire, CENTRE HOSPITALIER SAINT NAZAIRE, demeurant à Orée d'Anjou.

- **Monsieur PEAN Jean-Claude**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE, demeurant à MAUGES-SUR-LOIRE.

- **Monsieur PERRUSSEL Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Val d'Erdre-Auxence.

- **Monsieur RISSE Dominique**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à Bécon-les-Granits.

- **Madame ROBLIN Nathalie née BORE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU, demeurant à Trélazé.

- Madame SANTOS Cécile née TOMCZAK

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUCOUZÉ, demeurant à Durtal.

- Monsieur SCHOENOWSKY Serge

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, CA SAUMUR VAL DE LOIRE, demeurant à Saumur.

- Monsieur SPIES Bruno

Technicien principal, COMMUNE DE SEVREMOINE, demeurant à Sèvremoine.

- Madame TAUNAIIS Chantal née BEAUFRETON

Auxiliaire de puériculture classe supérieure, COMMUNE D'ANGERS, demeurant à Montreuil-Juigné.

- Madame TESNIER Nadine

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Avrillé.

- Monsieur THIBAudeau Richard

Directeur général adjoint, COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ, demeurant à Verrières-en-Anjou.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 NANTES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le

04 JAN. 2024

Le Préfet,


Philippe CHORIN



Arrêté DRCL/BRE-2024-2
autorisant l'agrandissement des cimetières
de Botz en Mauges et la Chapelle Saint Florent, commune déléguée de Mauges-sur-Loire

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-1 et suivant et R.2223-1 et suivant ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mauges-sur-Loire en date du 21 avril 2022 autorisant l'extension des cimetières communaux de Botz en Mauges et de la Chapelle Saint Florent ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023-120 du 22 mars 2023 prescrivant l'organisation de l'enquête publique concernant ces projets ;

Vu les pièces du dossier et notamment les études hydrogéologiques du bureau d'études Calligée ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 30 mai 2023 ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'avis favorable du CODERST en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant le caractère urbain de la commune, la situation et la nature des projets dans l'agglomération ainsi que la présence d'habitations à moins de 35 mètres des extensions ;

Considérant le manque de place et la nécessité d'agrandir les cimetières ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de Maine et Loire ;

A R R E T E

Article 1er - La commune de Mauges-sur-Loire est autorisée à réaliser les extensions des cimetières communaux de Botz en Mauges sur les parcelles cadastrées C0326 et C1240 d'une superficie de 278 m² et de la Chapelle Saint Florent sur la parcelle cadastrée ZA0029 d'une superficie de 1420 m².

Article 2 - L'aménagement est réalisé conformément au projet présenté et doit répondre aux exigences mentionnées dans les articles 3 et 4.

Article 3 - L'eau des puits situés dans un rayon de 35 mètres des lieux d'inhumation ne doit pas être utilisée comme eau destinée à la consommation humaine.

Pour le cimetière de Botz-en-Mauges: le puits P1 servira uniquement de point d'eau du cimetière. Les puits P2 et P3 sont inutilisables du fait d'une pollution. L'usage des puits P5 et P6, sera interdit à des fins de consommation humaine ou d'arrosage de potager. (plan annexé).

Ces recommandations seront adressées par la collectivité, sous pli recommandé, à destination de tous les riverains et propriétaires des puits situés sous l'emprise des 35 mètres reprenant les termes de la préconisation de l'enquête publique et la non-possibilité d'utilisation de l'eau d'un puits.

Par ailleurs, la collectivité communiquera cette information par une note à chaque levée de droit de préemption à chaque changement de propriétaire.

Article 4 – Aucun nouveau puits ne pourra être créé à moins de 35 mètres de l'agrandissement du cimetière. Cette prescription devra être inscrite dans les documents d'urbanisme.

Article 5 – La rotation des corps est préconisée par l'hydrogéologue sur une durée de 15 ans compte tenu de la nature du sol. Les inhumations en pleine terre sont proscrites. Toutefois, la commune souhaite que la durée de rotation des corps soit fixée à 8 ans.

Article 6 – La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa notification, en joignant une copie de la décision contestée :

– soit d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de Maine-et-Loire, l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet ;

– soit d'un recours administratif hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44000 NANTES), dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou dans le délai de deux mois à partir de la décision de rejet du recours administratif qui aurait été déposé.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 7 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général de l'ARS Pays de la Loire et le Maire de Mauges-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 08 JAN. 2024

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général de la Préfecture

Emmanuel LE ROY



Arrêté N° DRCL 2024-3 du 09 janvier 2024
portant composition de la Commission départementale de la sécurité routière
et de ses formations spécialisées

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 3221-4-1, R. 411-10 à R. 411-12 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-26 et R. 331-37 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R* 133-1 à R. 133-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret du Président de la République du 06 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu les désignations effectuées par les organismes représentés au sein de la commission départementale de la sécurité routière ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1er. – La commission départementale de la sécurité routière est composée, outre son président, ainsi qu'il suit :

1° – Représentants des services de l'État :

- le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Angers ou son représentant,
- la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Saumur ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant.

2° – Élus départementaux désignés par le conseil départemental :

- M. Patrice BRAULT, conseiller départemental,
suppléant : M. Didier ROUSSEAU, conseiller départemental,
- M. Gilles PITON, conseiller départemental,
suppléante : Mme Aglaé de BEAUREGARD, conseillère départementale,

3° – Élus communaux désignés par l'association des maires du département :

- M. Gilles TALLUAU, maire de Varennes-sur-Loire,
suppléant : M. Adrien DENIS, maire de Noyant-Villages,

- M. Jean-Luc DAVY, maire délégué de Daumeray,
suppléant : M. Jean-Paul BOMPAS, maire de la Chapelle-Saint-Laud,
suppléant : M. Xavier TESTARD, maire de Coron.

4° – Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives :

- M. Stéphane RIGAUDEAU, représentant le Conseil national des professions de l'automobile,
suppléant : M. Anthony LORIEAU,
suppléant : M. Pierre FRUGIER,
- M. Yves-Marie L'HOURS, représentant l'Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite,
suppléante : Mme Marie GRIS,
- M. Vincent BRANGEON, représentant la Fédération nationale des transports routiers,
- M. Jérôme BARANGER, représentant le Syndicat départemental des artisans du taxi de Maine-et-Loire,
suppléant : M. Stéphane FUMAR,
- M. Serge HILTENFINCK, représentant l'Association des dépanneurs automobiles de France,
- M. Michel MOISY, représentant l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique,
suppléant : M. Christian GALLARD,
suppléant : M. Gérard SIMON,
- M. Daniel LAMBERT, représentant la Fédération française du sport automobile,
suppléant : M. Joseph LORRE,
- M. Marc GUEDON, représentant la Fédération française de motocyclisme,
suppléant : M. Jean-Louis BOUL,
suppléant : M. Jean-Louis HOUALET,
suppléant : M. Pascal LARDEUX,
suppléant : M. Jean-Claude PICARD.

5° – Représentants des associations d'usagers :

- M. Hervé VIDOTTO, représentant le Comité départemental de la prévention routière,
suppléant : M. Lionel CHAUVEAU,
- M. Gérard PAVAUT, représentant l'Automobile club de l'ouest,
suppléant : M. Patrice MENOCHET,
- M. Stéphane GALLARD, représentant la Fédération française des motards en colère,
suppléant : M. Pascal COMMUN,
- Mme Agnès GUILLET, représentant la Chaîne d'amitié pour la sécurité et l'information des motards de Maine-et-Loire,
suppléant : M. Jean-Jacques LORRE,
- M. Joël TOUCHAIS, représentant l'Association des paralysés de France.

Article 2. – La commission départementale de la sécurité routière comprend deux formations spécialisées qui se réunissent, sous la présidence du Préfet ou de son représentant, pour émettre un avis sur les matières mentionnées à l'article R. 411-10 I du code de la route et aux articles R. 331-26 et R. 331-37 du code du sport. Cet avis vaut avis de la commission.

Ces formations spécialisées sont dénommées et composées ainsi qu'il suit, selon les matières concernées :

I. – Organisation de manifestations sportives (articles R. 411-10 I 3° du code de la route et R. 331-26 du code du sport) et homologation des circuits (article R. 331-37 du code du sport)

1° – Représentants des services de l'État :

- le directeur départemental de la sécurité publique et/ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale en fonction du secteur de compétence, ou leur représentant,
- le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

2° – Élus départementaux désignés par le conseil départemental :

- M. Patrice BRAULT, conseiller départemental,
suppléant : M. Gilles PITON, conseiller départemental,
suppléant : M. Didier ROUSSEAU, conseiller départemental,
suppléante : Mme Aglaé de BEAUREGARD, conseillère départementale.

3° – Élus communaux désignés par l'association des maires du département :

a] Pour les réunions se tenant dans l'arrondissement d'Angers :

- M. Jean-Paul BOMPAS, maire de La Chapelle-Saint-Laud,

b] Pour les réunions se tenant dans l'arrondissement de Cholet :

- M. Xavier TESTARD, maire de Coron,

c] Pour les réunions se tenant dans l'arrondissement de Saumur :

- M. Adrien DENIS, maire de Noyant-Villages,

d] Pour les réunions se tenant dans l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu :

- M. Joël RONCIN, conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu.

4° – Représentants des fédérations sportives :

- M. Michel MOISY, représentant l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique,
suppléant : M. Christian GALLARD,
suppléant : M. Gérard SIMON,
- M. Marc GUEDON, représentant la Fédération française de motocyclisme,
suppléant : M. Jean-Louis BOUL,
suppléant : M. Jean-Louis HOUALET,
suppléant : M. Pascal LARDEUX,
suppléant : M. Jean-Claude PICARD.
- M. Daniel LAMBERT, représentant la Fédération française du sport automobile,
suppléant : M. Joseph LORRE.

5° – Représentants des associations d'usagers :

- M. Gérard PAVAUT, représentant l'Automobile club de l'ouest,
suppléant : M. Patrice MENOCHET.

6° – Membres siégeant avec voix consultative (en fonction de l'ordre du jour) :

- le ou les maires des communes traversées par la manifestation ou leur représentant.

II. – Agrément des gardiens et installations de fourrière (article R. 411-10 I 4° du code de la route)

1° – Représentants des services de l'État :

- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant.

2° – Élus départementaux désignés par le conseil départemental :

- M. Patrice BRAULT, conseiller départemental,
suppléant : M. Gilles PITON, conseiller départemental,
suppléant : M. Didier ROUSSEAU, conseiller départemental,
suppléante : Mme Aglaé de BEAUREGARD, conseillère départementale.

3° – Élus communaux désignés par l'association des maires du département :

- M. Jean-Luc DAVY, maire délégué de Daumeray,
suppléant : M. Xavier TESTARD, maire de Coron,
suppléant : M. Adrien DENIS, maire de Noyant-Villages.

4° – Représentants des organisations professionnelles :

- M. Stéphane RIGAudeau, représentant le Conseil national des professions de l'automobile,
suppléant : M. Anthony LORIEAU,
suppléant : M. Pierre FRUGIER,
- M. Vincent BRANGON, représentant la Fédération nationale des transports routiers,
- M. Serge HILTENFINCK, représentant l'Association des dépanneurs automobiles de France.

5° – Représentants des associations d'usagers :

- M. Gérard PAVAUT, représentant l'Automobile club de l'ouest,
suppléant : M. Patrice MENOCHET.

Article 3. – Les élus départementaux et les élus communaux mentionnés aux articles 1er et 2 peuvent, en outre, se faire suppléer par un élu de la même assemblée délibérante.

Les représentants des organisations professionnelles, des fédérations sportives et des associations d'usagers mentionnés aux articles 1er et 2 peuvent, en outre, se faire suppléer par un membre de l'organisme auquel ils appartiennent.

Article 4. – Les membres de la commission départementale de la sécurité routière et de ses formations spécialisées sont nommés pour trois ans.

Le fonctionnement de la commission et de ses formations spécialisées est fixé aux articles R* 133-1 à R* 133-14 du code des relations entre le public et l'administration.

Un règlement intérieur peut, en tant que de besoin, être élaboré pour le fonctionnement de la commission et des formations spécialisées.

Article 5. – Le secrétariat des formations spécialisées est assuré par :

1° La direction de la réglementation et des collectivités locales / bureau de la réglementation et des élections de la préfecture pour la formation I lorsqu'elle se réunit dans l'arrondissement d'Angers et pour la formation II,

2° La sous-préfecture pour la formation I lorsqu'elle se réunit dans son arrondissement.

Article 6. – L'arrêté n° DRCL/2021/115 du 17 septembre 2021 portant composition de la commission départementale de la sécurité routière et de ses formations spécialisées est abrogé.

Article 7. – Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu et les sous-préfets de Cholet et Saumur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 09 janvier 2024


Philippe CHOPIN



Arrêté N° DDT49/SEEB/CVB 2024-02

Portant autorisation à la ville d'Angers de déroger à protection :

- de spécimens d'espèces animales protégées,
- de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées,
dans le cadre du projet d'élagage ou abattage de 8 platanes,
quai Gambetta, sur la commune d'Angers (49 000)

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu Le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-19-2, L. 411-1, L. 411-2, L. 415-3 et R. 411-1 à R.411-14.

Vu Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements.

Vu Le décret du Président de la République en date du 6 septembre 2023, portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire.

Vu L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement, portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Vu L'arrêté préfectoral en vigueur donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Pierre-Julien EYMARD, directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire.

Vu L'arrêté préfectoral en vigueur portant subdélégation de signature de Monsieur Pierre-Julien EYMARD, directeur départemental des territoires de Maine et Loire, à Madame Catherine GIBAUD, directrice départementale adjointe, aux chefs de service et à certains agents de la direction départementale des territoires.

Vu la demande de dérogation au régime de protection des espèces formulée par le représentant de la ville d'Angers, reçue le 13/10/2023.

Vu l'avis favorable sous condition du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), en date du 20/11/2023.

Vu la consultation publique organisée du 19/12/2023 au 07/01/2024 conformément aux dispositions de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement.

Considérant que le projet correspond à des raisons de protection de la sécurité publique ;

Considérant qu'il n'existe pas de solution alternative à l'entretien de ces arbres, pour maintenir la sécurité des usagers de la voie ;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées, notamment du fait des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées dans le dossier de demande de dérogation ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée dans le cadre de la consultation du public ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 : Identité du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la présente dérogation est :

Mairie d'Angers
20 boulevard LAVOISIER
49 045 ANGERS Cedex 01

Représenté par Ludovic RICHARD, Coordonnateur d'activités, à la Direction Parcs Jardins et Paysages de la ville d'ANGERS.

Article 2 : Nature de la dérogation

Dans le cadre du projet de mise en sécurité du boulevard Gambetta à Angers, la ville est autorisée à déroger à :

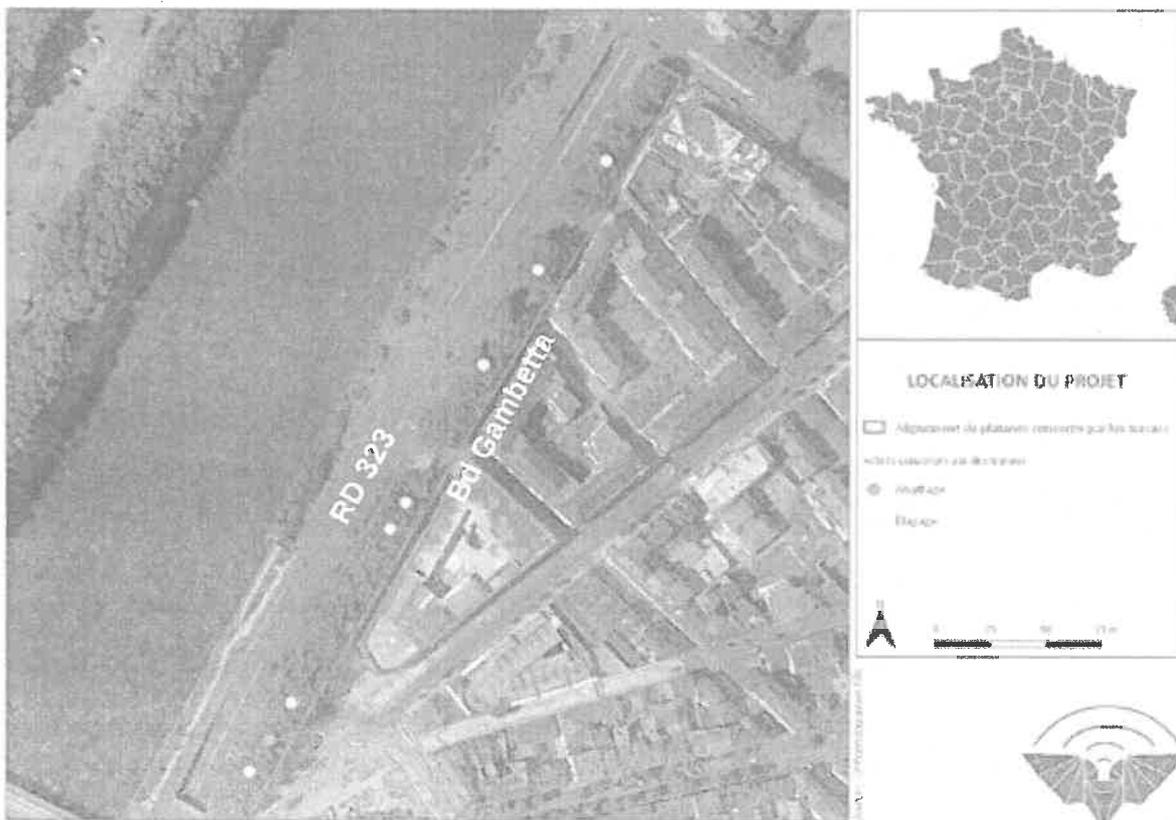
- la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, désignées à l'article 4 du présent arrêté ;
- la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Article 3 : Durée de validité de l'autorisation et localisation des travaux

La présente dérogation à la protection des espèces susvisées est accordée jusqu'au 30 avril 2024.

Pour des raisons de sécurité, les travaux ne pourront être effectués que lors des nuits de fermeture des voies des berges organisées par le Conseil départemental, gestionnaire de la RD 323.

Les travaux sont situés à ANGERS, quai Gambetta.



● Abattage

○ Élagage

Article 4 : Espèces protégées concernées

La liste des espèces protégées concernées est la suivante :

Mammifères	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Oiseaux	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Choucas des tours	<i>Corvus Monedula</i>

Article 5 : Conditions de la dérogation

Les mesures de réduction suivantes permettent de supprimer ou réduire fortement les impacts résiduels :

- MR01 : limiter l'abattage aux seules branches présentant un risque de chute
- MR02 : respect d'un calendrier de travaux, entre septembre et mars,
- MR03 : Réalisation des travaux de nuit, entre 21 h et 7 h,
- MR04 : Réalisation d'un abattage doux des branches et arbres concernés,
- MR05 : Accompagnement par un écologue durant les phases d'élagage et d'abattage.

Ces mesures sont détaillées en annexe 1 au présent arrêté.

Des mesures de compensation sont néanmoins nécessaires pour atteindre un impact résiduel nul :

- MC01 : installation de nichoirs,
- MC02 : Installation de gîtes à chauve-souris.

Ces mesures seront mises en place avant la prochaine période de reproduction, soit avant le 31 mars 2024. Elles sont détaillées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 6 : Mesures de suivi

Le suivi des différentes mesures sera réalisé en 2 phases :

1. *phase travaux*

Un rapport sera transmis à la DDT, service Eau Environnement Biodiversité, à la fin des travaux, détaillant les procédés mis en œuvre et les éventuels problèmes rencontrés lors de l'opération.

2. *Phase exploitation*

Le suivi de la présence des espèces ciblées par la demande de dérogation et l'utilisation des gîtes et nichoirs se fera annuellement pendant 5 ans, soit de 2024 à 2028 inclus. Les données seront transmises annuellement à la DDT49, service Eau Environnement Biodiversité.

Un rapport final sera transmis à l'issue des 5 années, analysant les données récoltées et l'efficacité des gîtes et nichoirs installés. Il sera transmis au même service de la DDT49.

Article 7 : Dépôt légal des données brutes de biodiversité

Le bénéficiaire devra déposer, au plus tard à la fin de la période de suivi, les données brutes d'observation des espèces acquises lors des suivis sur le site :

www.projets-environnement.gouv.fr.

La démarche de dépôt est détaillée sur le site internet de Nature France.

(<http://www.naturefrance.fr/reglementation/depot-legal-de-donnees-brutes-de-biodiversite>).

Le certificat de dépôt sera transmis à la DDT49, service eau Environnement Biodiversité.

Article 8 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies au présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-1 du code de l'environnement.

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 9 : Droit de recours et information des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux par le bénéficiaire auprès du tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, ou dans les deux mois à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire pour les tiers.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

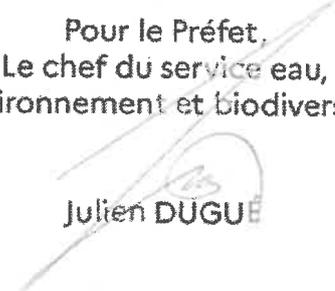
Article 10 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M Ludovic RICHARD représentant la ville d'ANGERS, et dont copie sera transmise au chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Angers, le 8 janvier 2024

Pour le Préfet,
Le chef du service eau,
environnement et biodiversité


Julien DUGUE

ANNEXE 1

Arrêté N° DDT49/SEEB/CVB 2024-02

MR01 : Limiter l'abattage aux seules branches présentant un risque de chute

Les travaux d'élagage et d'abattage réalisés concerneront uniquement les branches et arbres présentant un risque de chutes importantes et étant de nature à remettre en cause la sécurité des automobilistes et piétons circulant sous les arbres. L'objectif de cette mesure est de limiter les impacts des opérations d'élagage uniquement aux portions d'arbre susceptibles de remettre en cause la sécurité publique du site. Ainsi, seulement 8 branches charpentières et un arbre seront concernés par les travaux, sur les 29 platanes présents quai Gambetta.

MR02 : Respect d'un calendrier de travaux

L'objectif de cette mesure est de définir une période de travaux de moindre impact permettant ainsi de réduire le risque de destruction et/ou de mutilation d'individus. Ainsi, les périodes de mise-bas, d'élevage des jeunes et d'hibernation seront des périodes à proscrire pour la réalisation des travaux d'abattage et d'élagage.

Les travaux devront avoir lieu entre le 1er septembre et le 31 octobre.

Les individus présents dans les arbres lors des opérations d'abattage et d'élagage seront ainsi en capacité de prendre la fuite ce qui limitera le risque de destruction et/ou de mutilation.

MR03 : Réalisation des travaux de nuit

Afin de limiter autant que possible le risque de destruction d'individu, il est préconisé de réaliser les travaux de nuit. Cela permettra ainsi aux chiroptères de quitter le site lors de la sortie de gîte pour regagner leur territoire de chasse. Les cavités devraient ainsi ne plus être fréquentées, réduisant ainsi très fortement le risque d'impact.

Une vigilance devra toutefois être portée sur l'éventuelle présence de postes de chant et de mâle isolé, voir de harem de femelles au sein des branches élaguées.

Les travaux devront ainsi être réalisés entre 21 h et 7 h du matin.

MR04 : Réalisation d'un abattage « doux » des branches et arbres concernées

Afin de réduire le risque de destruction d'individu, les élagages réalisés devront tenir compte des enjeux chiroptérologique présents. Les coupes devront ainsi débuter autant que possible par les branches de petit diamètre ne présentant pas de potentialité d'accueil. La découpe de ces branches ne présente pas de risque pour les chiroptères et permettent de générer un dérangement (bruit/vibration) pouvant amener les chiroptères à quitter leur gîte.

Pour les branches creuses, les coupes devront être réalisées largement en dessous des ouvertures et autres cavités pouvant permettre l'accès des chauves-souris. L'objectif sera de réduire le risque de couper dans une cavité abritant des chiroptères.

Enfin, pour les portions de branche les plus favorables, les portions coupées devront être conservées dans la nacelle avant d'être déposées au sol, ou haubanées afin d'éviter toute chute directe au sol pouvant engendrer une mortalité pour les éventuels individus présents dans ces dernières.

MR05 : Accompagnement par un écologue durant les phases d'élagage et d'abattage

Pour tous les travaux d'élagage et d'abattage, un écologue expérimenté et habilité à manipuler les chiroptères devra être présent durant toute la durée du chantier.

Cet accompagnement permettra de conseiller au mieux les personnes en charge des travaux sur les mesures à mettre en œuvre pour limiter le risque d'impact, mais également pour adapter les travaux à la prise en compte des chiroptères. En cas de découverte d'individus dans une branche à abattre ou abattu, L'écologue pourra également intervenir pour prendre la meilleure décision sur la démarche à mettre en place.

MC01 : Mise en place de nichoirs

L'objectif de cette mesure est de réutiliser les branches creuses abattues dans le cadre des travaux de mise en sécurité des arbres pour créer des nichoirs qui pourront être réinstallés dans les arbres concernés par les travaux. Au total, 15 nichoirs artificiels réalisés à partir d'une branche seront installés, avec au minimum un nichoir sur chaque arbre concerné par des travaux d'élagage. Concernant l'arbre abattu, les nichoirs seront mis en place sur les deux arbres situés à proximité.

Ces nichoirs initialement mis en place pour les oiseaux seront également conçus afin d'être favorables à la présence de chiroptères. Ils pourront ainsi être occupés par les chauves-souris en période de mise bas s'ils n'ont pas été colonisés par les oiseaux. Ils seront également favorables à l'automne comme poste de chant pour les Noctules communes.

MC02 : Installation de gîtes à chauve-souris

L'objectif de cette mesure est d'offrir de nouveaux gîtes potentiels pour les chiroptères, notamment la Noctule commune, suite à la destruction de plusieurs branches abritant des cavités favorables.

Au total, au minimum un gîte artificiel à chiroptère sera mis en place sur chacun des arbres concernés par des travaux. Concernant l'arbre abattu, le gîte de compensation sera mis en place sur l'un des deux arbres situés à proximité.

Les gîtes mis en place seront des gîtes arboricoles cylindriques, installés le long des troncs ou des branches charpentières.

Au total 8 gîtes devront être mis en place, à raison d'un gîte par arbre. L'orientation des nichoirs pourra être variable, mais une orientation sud, sud-est est préférable pour la majorité des gîtes.

Les gîtes seront en béton de bois et placés à au moins 3 mètres de hauteur. Ils viennent en compensation des gîtes supprimés par élagage de certaines branches.



**Arrêté portant renouvellement
d'un agrément de services à la personne
N° SAP508956968**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment ses articles L.7231-1, R.7232-1 à R7232-10, D.7231-1, D.7231-2 et D.7233-1 ;

Vu l'arrêté du 01er octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R7232-6 du code du travail ;

Vu le décret du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté du préfet de Maine-et-Loire SG/MICCSE n°2023-005 en date du 27 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Wilfrid PELISSIER, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté n° DDETS/DIR/2023-005 du 13 octobre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative aux adjoints responsables de services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Maine-et-Loire ;

Considérant l'agrément de Services à la Personne accordé le 24 octobre 2018 à l'organisme LE SABLIER SAUMUROIS et prenant effet à compter du 01 décembre 2018 ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément présentée complète le 01 décembre 2023, par Madame Sylvie GAREL en qualité de gérante de l'organisme ;

Considérant que le dossier de demande porté par le requérant satisfait aux critères du cahier des charges, précité ;

Sur proposition de Monsieur Wilfried PELISSIER, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'agrément de l'organisme LE SABLIER SAUMUROIS, dont l'établissement principal est situé 5 PLACE DE LA POTERNE SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT 49400 SAUMUR est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 02/12/2023.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 :

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

En mode prestataire : Garde enfants de moins de 3 ans et /ou handicapés de moins de 18 ans à domicile – Maine-et-Loire (49), Indre-et-Loire (37).

Article 3 :

Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS compétente.

Article 4 :

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 5 :

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 05 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités, par délégation ;
La responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'ANGERS
15 BIS RUE DUPETIT THOUARS
49000 ANGERS**

Arrêté 2/2024 du responsable du service des impôts des particuliers d'Angers portant

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Angers

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme ATANI Béatrice et ESNAULT Cécile, inspectrices divisionnaires des finances publiques, Mme DURANDIERE Sylvie, Mme LE GENTILHOMME Hélène, Mme CORREIA Mireille, M OLIVIER Dominique, inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Angers à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs à la remise gracieuse des majorations de recouvrement et des frais de poursuite dans la limite de 15 000 €,

c) les avis de mise en recouvrement ;

d) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

e) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1) dans la limite de 10 000 €, en matière de contentieux fiscal, et 5000 € en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DURIX Françoise	LEROUX Marie-Hélène	TROFFIGUER Véronique
GAUCHER Anthony	VAILLANT Jean-Philippe	MORINIÈRE Patricia
HUET François	MACQUIGNON Nathalie	BRIAND Valérie
GIET Patricia	LEFOYE Cyriaque	ROBITAILLIE Géraldine
LICHTENAUER Anne	CHARRON Anne	CHAMPAIN Maryse
PERRAULT Irène		

2°) dans la limite de 2 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, à l'exclusion du gracieux fiscal, aux agents des finances publiques de catégorie C ou agents contractuels désignés ci-après :

AUBRY Gessica	FERY Fanny	POINSIGNON Gaele
AUGER-MAROLLEAU Jeanne	HAILI Aziz	TAILLACOT Frédéric
BACHELOT Jessica	HAILI Amal	VENNEVIER Emeline
BELEC Alain	JOBARD Laurence	VA Catherine
BRUGNON Guillaume	LELOUP Marie Christine	WIART Romuald
CHEA Ophélie	LESAGE Sylvain	MEISSONNIER Florence
ARTHUS Soline	FERRAULT Anne-Claire	PARENT Marielle
LARDEUX Christelle	KHELIL Sabbah	FANCHIN Emeline
TIBERGHIE Lucie	VERDIE Anne-Sophie	DE LAVALETTE Priscille
WISNIEWSKI Heaven	DE LAVALETTE Philippe	GOUAS Valentin

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHAUSSEPIED JérémY	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
MACQUIGNON Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
GAUMER Michel	Contrôleur principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
LUCAS Chrystel	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
PEHU Charles	Contrôleur principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
SEBILE Christian	Contrôleur principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
FERRAND Thierry	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
GINCHELEAU Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
VAILLANT Jean-Philippe	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
TAILLACOT Frédéric	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
EL AZHAR Nabil	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
MÉTAYER Michèle	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
BAUDOUIN Freddy	Contrôleur des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
DELPOSEN-BLARDAT Angélique	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
LOPES FERREIRA Pierre	Agent administratif principal des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
MORIN Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	1 500 €	18 mois	15 000 €
JOUSSE Véronique	contractuelle	1 500 €	18 mois	15 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LEROY Christine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
SAULOUP Jean-Marc	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
CHAUVIGNE Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
HIROUX Cyrille	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
RENIER Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
VAIDY Nathalie	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
VAILLANT Jean-Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
MARTIN Jonathan	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	1 500 €	12 mois	10 000 €
LEFOYE Cyriaque	Contrôleur des finances publiques	10 000	5000	12 mois	10 000 €
CHAMPAIN Maryse	Contrôleuse des finances publiques	10 000	5000	12 mois	10 000 €
PERRAULT Irène	Contrôleuse des finances publiques	10 000	5000	12 mois	10 000 €
DE LAVALETTE	Agent	2 000	0	12 mois	10 000 €

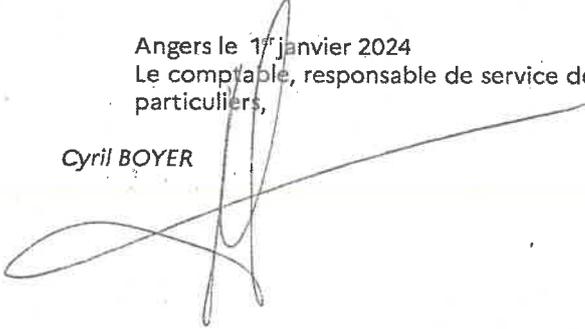
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Philippe	administratif principal des finances publiques				
DE LAVALETTE Priscille	Agente administratif principal des finances publiques	2 000	0	12 mois	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire

Angers le 1^{er} janvier 2024
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Cyril BOYER



Direction générale adjointe du
Développement social et de la solidarité

Direction de la
Maison départementale de l'autonomie

Affaire suivie par
Arnaud Ménager
Tél : 02 41 81 51 05
a.menager@maine-et-loire.fr

Références
2023 – AM

ARRÊTÉ N° DIDD / BCI 2024-01

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES
PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE MAINE-ET-LOIRE**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

**La Présidente du Conseil départemental
de Maine-et-Loire**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-9 ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement ses articles L. 146-9, R. 241-24 et R. 241-27 ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 2023-19 du 12 juin 2023 du Préfet de Maine-et-Loire et de la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire relatif à la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- Vu** le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire constatant l'élection de Madame Marie-Pierre Martin, en qualité de Présidente de la Commission, de Monsieur Grégoire Dupont, en qualité de Premier Vice-président, et de Monsieur Edmond Papin-Biotteau, en qualité de Second Vice-président ;
- Vu** le décret n° 2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat ;
- Vu** Le courriel de l'Association régionale « Les Chesnaies » du 06 septembre 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2023-19 susvisé du 12 juin 2023 est abrogé.

Article 2 : Sont nommés pour représenter le Département de Maine-et-Loire à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Madame Marie-Pierre Martin, Vice-présidente du Conseil départemental en charge du Mieux vivre son handicap (<u>Présidente de la Commission</u>) ;
Suppléants	Monsieur Bruno Cheptou, Conseiller départemental ; Monsieur Richard Yvon, Conseiller départemental ;
Titulaire	Monsieur Jean-François Raimbault, Vice-président du Conseil départemental en charge du Bien vieillir ;
Suppléantes	Madame Françoise Damas, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Protection de l'enfance ; Madame Florence Lucas, Conseillère départementale ; Madame Natacha Poupet Bourdouloux, Conseillère départementale ;
Titulaire	Madame Sophie Haristouy, Directrice générale adjointe du Développement social et de la solidarité – DGADSS ;
Suppléants	Madame Anne-Marie Scapin, Directrice de l'Enfance et de la famille – DGADSS-DEF ; Madame Barbara Groeme, Responsable de l'unité Protection de l'enfance Nord Anjou – DGADSS-DEF-SPE-UPE Nord Anjou ; Monsieur Fabrice Chesneau, Directeur du Pôle départemental des solidarités Nord Anjou et responsable de la Maison départementale des solidarités de l'Anjou Bleu – DGADSS-DAST-PDS Nord Anjou/MDS Anjou Bleu ;
Titulaire	Monsieur Pierre-Yves Renard, Directeur de l'Offre d'accueil pour l'autonomie – DGADSS-DOAA ;
Suppléants	Madame Véronique Decary, Cheffe du service Soutien des acteurs à domicile – DGADSS-DOAA-SSAD ; Monsieur Laurent Chartier, Chef du service Paiement, recouvrement et appui numérique – DGADSS-DOAA-SPRAN ; Monsieur Luc Maingot, Chef du service Réglementation, récupération et contentieux – DGADSS-DOAA-SRRC.

Article 3 : Sont nommés pour représenter l'Etat et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

- Monsieur Wilfrid Péliissier, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire – DDETS – pouvant être représenté par Madame Sophie Tsegaye, Responsable du service Protection et inclusion ou par Monsieur Fabrice Prédour, Responsable du service Accès à l'emploi ;
- Monsieur Benoît Dechambre, Directeur académique des services de l'Education nationale de Maine-et-Loire – DASEN – ou son représentant ;
- Monsieur Jérôme Jumel, Directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire – ARS – ou son représentant.

Article 4 : Sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Mark Carrel, Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire – CAF ;
Suppléant	Monsieur Dominique Jeanneteau, Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire – CPAM ;
Titulaire	Madame Dominique Pichot, Caisse de Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire – MSA ;
Suppléants	Monsieur Jean-Pierre Boisneau, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM ; Monsieur Joël Lépicié, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM.

Article 5 : Sont nommés pour représenter, d'une part, les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives et, d'autre part, les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Yann Le Méné, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ;
Suppléants	Madame Evelyne Lhumeau, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ; Monsieur Stan Lhumeau, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ;
Titulaire	Monsieur Erice Chevreuil, Confédération française démocratique du travail – CFDT ;
Suppléante	Madame Catherine Leloup-Cottin, Confédération générale du travail – CGT.

Article 6 : Sont nommés pour représenter les associations de parents d'élèves à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Madame Stéphanie Kieffer-Montjoie, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ;
Suppléants	Madame Tessadit Amghar, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ; Madame Karine Le Courtois, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ; Monsieur Damien Peltier, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE.

Article 7 : Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Grégoire Dupont, Directeur général de l'association Kypseli (<u>Premier Vice-président de la Commission</u>) ;
Suppléant	Monsieur Frans Van Waesberghe, Membre du Conseil d'administration de l'association Kypseli ;
Titulaire	Monsieur Edmond Papin-Biotteau, Président de l'Union départementale de la Fédération des malades et handicapés de Maine-et-Loire – FMH (<u>Second Vice-président de la Commission</u>) ;
Suppléantes	Madame Sylvie Boulestreau, Secrétaire de l'Union départementale de la Fédération des malades et handicapés de Maine-et-Loire – FMH ; Madame Erika Pineau, présidente de l'Association des parents d'enfants dyslexiques de Maine-et-Loire - APEDYS ;
Titulaire	Madame Françoise Guérin-Giacalone, Directrice de l'Association française contre les myopathies-Téléthon des Pays de la Loire – AFM-Téléthon ;
Suppléant	Monsieur Hubert Bossard, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés-Association des accidentés de la vie – FNATH ;
Titulaire	Monsieur Serge Lépicier, Administrateur de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales de Maine-et-Loire – ADAPEI ;
Suppléante	Madame Sandra Girard, Directrice d'établissements et services de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales de Maine-et-Loire – ADAPEI ;
Titulaire	Madame Rose-Marie Dupé, Association Autisme 49 ;
Suppléantes	Madame Aurélie Damm, Association Autisme 49 ; Madame Khalida Kherif, Association Autisme 49 ;
Titulaire	Monsieur Joël Touchais, Association des paralysés de France-France handicap – APF ;
Suppléants	Madame Katherine Fremy-Lefevre, Association des paralysés de France-France handicap – APF ; Monsieur Jacques Cheminat, Membre du conseil d'administration de Association au service des malentendants et devenus-sourds de Maine-et-Loire – SURDI 49 ;
Titulaire	Madame Ghyslaine Bargain, Union nationale des familles et des amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – UNAFAM ;
Suppléants	Madame Marie-Claire Le Viavant, association HandiCap'Anjou ; Monsieur Alain Bargain, Union nationale des familles et des amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – UNAFAM.

Article 8 : Sont nommés pour représenter la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire Monsieur Bernard Baranger, Président de l'Association d'aide aux handicapés mentaux adultes – AAHMA ;

Suppléantes Madame Martine Verdon, Administratrice d'Ariane-épilepsie ;
Madame Aline Bellanger, Union départementale des syndicats Confédération générale du travail-Force ouvrière de Maine-et-Loire – CGT-FO ;
Madame Laurence Jolly, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM.

Article 9 : Sont nommés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire Madame Malika Vinet-Cardon, Directrice du DAME « Le Graçalou » de l'Association régionale Les Chesnaies ;

Suppléants Monsieur Denis Jaffry, Directeur adjoint de plate-forme de services médico-sociale Le Thouet de l'Association régionale Les Chesnaies ;

Titulaire Madame Sandrine Boyer, Directrice générale du Pôle accompagnement et soins Pays de la Loire de VYV3 Pays de la Loire ;

Suppléants Madame Patricia Gogly, Responsable du service lésions cérébrales de VYV3 Pays de la Loire ;
Monsieur Freddy Halet, Directeur adjoint du Centre Charlotte Blouin de VYV3 Pays de la Loire.

Article 10 : Les membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire ont voix délibérative, à l'exception des deux organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées mentionnés à l'article 9 du présent arrêté, qui n'ont que voix consultative. Chaque membre ayant voix délibérative dispose d'une voix, à l'exception du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire – DDETS – mentionné à l'article 3, qui dispose de deux voix.

Article 11 : Le mandat des membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire nommés en application des articles 2 à 9 du présent arrêté s'achèvent le 30 octobre 2026.

Article 12 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire et Monsieur le Directeur général des services du Département de Maine-et-Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site Internet du Département (www.maine-et-loire.fr).

Article 13 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex) dans un délai de deux mois à dater de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Angers, le

10 JAN. 2024

Le Préfet de Maine-et-Loire

La Présidente du Conseil départemental
de Maine-et-Loire



Philippe CHOPIN



Florence DABIN

II - AUTRES



**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP849189642**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la déclaration de service à la personne délivrée à l'organisme **MAISON ET SERVICES** en date du 01 avril 2019 ;

CONSTATE

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivrée par la DDETS de Maine-et-Loire a été signalée le 07 décembre 2023 par Madame Iris OLLIVAUT en qualité de dirigeante pour l'organisme **MAISON ET SERVICES**. Le récépissé de déclaration enregistré sous le N° **SAP849189642** est modifié comme suit :

A compter du 01 mars 2023, le siège social de l'organisme se situe 18 rue Dacier, 49400 SAUMUR.

Les activités déclarées en mode prestataire sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de + de 3 ans
- Accompagnement des enfants de + de 3ans
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé ¹
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile ¹
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- Livraison de repas à domicile ¹
- Assistance informatique et Internet à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Assistance aux personnes ayant besoin aide temporaire (hors PA/PH)
- Accompagnement des personnes ayant besoin aide temporaire (hors PA/PH) ¹
- Conduite du véhicule personnes ayant besoin aide temporaire. (hors PA/PH) ¹
- Coordination et délivrance des SAP

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

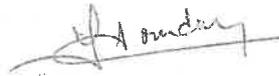
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 12 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation
Pour le Directeur Départemental de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités, par délégation ;
La Responsable de service Mutations Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP921757290**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Considérant la déclaration de service à la personne délivrée à l'organisme FRANCE PRESENCE ANGERS en date du 05 avril 2023 ;

Considérant la demande modificative de la déclaration de services à la personne, déposé sur l'appli NOVA le 20 décembre 2023 ;

CONSTATE

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivrée par la DDETS de Maine-et-Loire doit être enregistrée, pour l'organisme FRANCE PRESENCE ANGERS dont l'établissement principal est situé 105 avenue Pasteur 49100 ANGERS.

A compter du 20 décembre 2023, le récépissé de déclaration enregistré sous le N° **SAP921757290** est modifié comme suit :

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile¹
- Assistance administrative à domicile
- Télé-assistance et visio-assistance
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes
- Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes
- Interprète en langue des signes

Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire

Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire

Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile

Coordination et délivrance des SAP

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

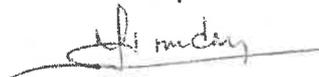
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 22 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation
Pour le Directeur Départemental de
l'Emploi, du Travail et des Solidarité,
par délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP531132918**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 10 novembre 2023 par Monsieur OBSTETAR EL Mickel en qualité de dirigeant pour l'organisme INFORMATIK SERVICES dont l'établissement principal est situé 8 rue Albert Jouanneault 49400 SAUMUR et enregistré sous le N° **SAP531132918** pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Assistance informatique à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

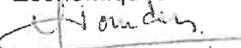
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 5 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail et des Solidarité, par délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP835057852**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 30 novembre 2023 par Monsieur Tony ROUTHIAU en qualité de dirigeant pour l'organisme **SAP DES MAUGES** dont l'établissement principal est situé 3 rue de Beausoleil 49600 BEAUPRÉAU EN MAUGES et enregistré sous le N° **SAP835057852** pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- **Petits travaux de jardinage**
- **Travaux de petit bricolage**
- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Soutien scolaire ou cours à domicile**
- **Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements**
- **Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile**
- **Assistance informatique à domicile**
- **Assistance administrative à domicile**
- **Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 06 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de
l'Emploi, du Travail et des Solidarité, par
délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP981927346**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 24 novembre 2023 par Madame Sophie COUTARD en qualité de dirigeante pour l'organisme **La Levée des Services** dont l'établissement principal est situé 29 Rue Grande rue 49250 St Mathurin sur Loire et enregistré sous le N° **SAP981927346** pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- **Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements**
- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Préparation de repas à domicile**
- **Livraison de repas à domicile¹**
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé¹**
- **Livraison de courses à domicile¹**
- **Assistance administrative à domicile**
- **Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire**
- **Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire**
- **Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Angers, le 07 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de
l'Emploi, du Travail et des Solidarité, par
délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP977671700**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 08 novembre 2023 par Monsieur PICCEU Luc en qualité de dirigeant pour l'organisme MULTI-SERVICES PROVIDENCE dont l'établissement principal est situé 154 rue du Docteur Gaudrez 49260 MONTREUIL-BELLAY et enregistré sous le N° SAP977671700 pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile¹
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

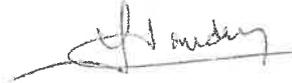
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 12 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarité, par délégation ;
La Responsable de service
Mutations Économiques



Agnès JOURDAN

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP981614290**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 08 décembre 2023 par Madame Laura MOUILLON en qualité de dirigeante pour l'organisme CLEAN & SERVICES dont l'établissement principal est situé 1334 route de Laigné 49560 PASSAVANT-SUR-LAYON et enregistré sous le N° **SAP981614290** pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas à domicile¹
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé¹
- Livraison de courses à domicile¹
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 13 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarité, par délégation ;
La Responsable de service
Mutations Économiques



Agnès JOURDAN

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP480320050**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 30 novembre 2023 par Monsieur Julien LEGLISE en qualité de dirigeant pour l'organisme Julien LEGLISE dont l'établissement principal est situé 4 rue du Clos Sainte Anne Marcel 49400 SAUMUR et enregistré sous le N° SAP480320050 pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

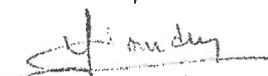
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 14 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail et des Solidarité, par délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP980560072**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 09 décembre 2023 par Madame Alice Baillargeaux en qualité de dirigeante pour l'organisme English with Alice dont l'établissement principal est situé 67 rue Saint Jacques 49100 ANGERS et enregistré sous le N° **SAP980560072** pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 15 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de l'Emploi,
du Travail et des Solidarité, par délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



**Récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le N° SAP980888366**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de Maine-et-Loire le 03 décembre 2023 par Monsieur Daniel TRICOIRE en qualité de dirigeant pour l'organisme TD SERVICES dont l'établissement principal est situé 21 rue Guy de Maupassant 49300 CHOLET et enregistré sous le N° SAP980888366 pour les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Sans limitation de durée, pour les activités relevant uniquement de la déclaration, en mode prestataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas à domicile¹
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé¹
- Livraison de courses à domicile¹
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile
- Coordination et délivrance des SAP

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

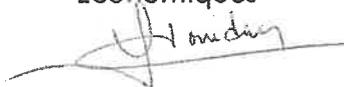
Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 26 décembre 2023

Pour le Préfet, par délégation ;
Pour le Directeur Départemental de
l'Emploi, du Travail et des Solidarité,
par délégation ;
La Responsable de service Mutations
Économiques



Agnès JOURDAN

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Cette décision peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS de Maine-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr